

Questions, orientations et priorités pour la recherche publique

OUVRONS LA RECHERCHE !

**Forums de la recherche publique
pour une agriculture durable et une bonne alimentation,
dans un environnement sain et des campagnes vivante**

FORUM DE SYNTHÈSE

Ivry

vendredi 27 novembre 2004

Les actes

Avec la participation de la Mairie d'Ivry

Sommaire

Le communiqué de presse	4
Ouvrons la recherche !	5
L'appel	5
Les premiers signataires	6
Processus et déroulement des forums	7
Compte-rendu des travaux du groupe I	9
<i>Recherche agronomique, innovations paysannes et développement agricole durable (non compétitives, au nord comme au sud)</i>	
- Bilan	9
Compte-rendu des travaux du groupe II	15
<i>La recherche et le vivant comme bien commun et les formes de mutualisation/valorisation alternatives à la marchandisation (brevet)</i>	
- Présentation	11
- Cahier des charges : « Le vivant comme bien commun »	11
Compte-rendu des travaux du groupe III	14
<i>Quelles recherches en génétique végétale pour quelles semences ?</i>	
- Compte-rendu de la réunion du 6 mai 2004	14
- Bilan	16
- Propositions	17
Compte-rendu des travaux du groupe IV	20
<i>Quelles recherches pour la sécurité et la qualité alimentaire ? (Sud, impacts environnementaux, santé)</i>	
- Premiers éléments de réflexion concernant la problématique Alimentation-Santé-Sécurité	20
- Interrogations pour le groupe de travail	21
Compte-rendu des travaux du groupe V	23
<i>Quelles recherches en sciences sociales pour contribuer à la construction et à l'application du droit à la souveraineté alimentaire ?</i>	
- Présentation	23
- Objectifs	24
- Définition et enjeux	24
Compte-rendu des travaux du groupe VI	28
<i>Agriculture et effet de serre</i>	
- Présentation	28
- Enjeux de recherche pour réduire drastiquement les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre	30

Forum public de synthèse - méthodologie des ateliers **32**

Atelier 1 **33**

- Recherche agronomique, innovations paysannes et développement agricole durable (non compétitives, au nord comme au sud) ;

- Quelles recherches pour la sécurité et la qualité alimentaire ? (Sud, impacts environnementaux, santé) ;

- Agriculture et effet de serre

- Rapport oral **33**

- Débat **34**

Atelier 2 **36**

- La recherche et le vivant comme bien commun et les formes de mutualisation/valorisation alternatives à la marchandisation (brevet)

- Quelles recherches en génétique végétale pour quelles semences ?

- Rapport oral **36**

- Débat **37**

Atelier 3 **38**

- Recherche agronomique, innovations paysannes et développement agricole durable (non compétitives, au nord comme au sud) ;

- Quelles recherches pour la sécurité et la qualité alimentaire ? (Sud, impacts environnementaux, santé) ;

- Agriculture et effet de serre

- Questions ou pistes de réflexion pour l'atelier **38**

- Rapport oral **38**

- Débat **40**

- Rapport écrit **44**

Débat sur la méthodologie, l'organisation et le déroulement des forums **47**

Annexes

Annexe I : Compte-rendu de la conférence « Un milliard d'agriculteurs exclus du progrès technique : comment réorienter la recherche agronomique ? » **A3**

Annexe II : Compte-rendu de la conférence sur le brevetage du vivant **A7**

Annexe III : Compte-rendu de la conférence « Génomique et amélioration des plantes : quels enjeux pour la recherche et ses finalités ? » **A15**

FORUM DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

*pour une agriculture durable et une bonne alimentation,
dans un environnement sain et des campagnes vivantes*

Questions, orientations et priorités pour la recherche publique

FORUM DE SYNTHÈSE

27 novembre 2004 - 9H30 à 18H15

Mairie d'Ivry, Ivry (à la sortie du M° Mairie d'Ivry)

Organisateurs : Fondation Sciences citoyennes (FSC), avec le soutien de la Mairie d'Ivry



Inscription recommandée (précisez l'atelier auquel vous souhaitez participer)

contact@sciencescitoyennes.org

<http://www.sciencescitoyennes.org>

01.43.14.73.64 ou 01.43.62.10.32

Objectifs du Forum : Le 17 février 2004, la FSC et des chercheurs et enseignants des institutions publiques qui se sont mobilisés à l'occasion des lettres ouvertes « Ouvrons la recherche » ont lancé un appel à des forums de la recherche publique pour une agriculture durable et une bonne alimentation, dans un environnement sain et des campagnes vivantes. Des forums publics (Rennes, Montpellier, Toulouse et Ivry) et des groupes de travail via Internet ont rassemblé chercheurs, paysans et membres de la société civile afin de confronter leurs points de vue et d'élaborer ensemble des propositions pour la recherche de demain.

Nous vous invitons à prendre connaissance et à discuter des résultats de ces forums en participant notamment aux ateliers reprenant les thèmes des groupes de travail animés par la FSC.

Déroulement

9h30 **Accueil des participants**

10h00 **Introduction :** présentation des objectifs et du déroulement du forum

10h15 **Bilans des forums de Rennes, Montpellier, Toulouse et Ivry et débat**

11h15 **Présentation des résultats des groupes de travail**

1 : Recherche agronomique, innovations paysannes et développement agricole durable (non compétitives, au nord comme au sud)

4 : Quelles recherches pour la sécurité et la qualité alimentaire ? (Sud, impacts environ., santé)

2 : La recherche et le vivant comme bien commun et les formes de mutualisation/valorisation alternatives à la marchandisation (brevet)

5 : Quelles recherches en sciences sociales pour contribuer à la construction et à l'application du droit à la souveraineté alimentaire ?

3 : Quelles recherches en génétique végétale pour quelles semences ?

6 : Agriculture et effet de serre

12h30 **Pause déjeuner** (un traiteur bio proposera ses services)

14h00 **Ateliers** en petits groupes autour des thèmes des groupes de travail.

16h15 **Plénière :** discussion à partir des comptes-rendus des ateliers (constats et perspectives)

17h45 **Conclusions**

18h15 **Pot de clôture**

OUVRONS LA RECHERCHE !

Appel à des forums de la recherche publique pour une agriculture durable et une bonne alimentation, dans un environnement sain et des campagnes vivantes

Cet appel vous est adressé par la Fondation Sciences Citoyennes et par des chercheurs et enseignants des institutions publiques qui se sont mobilisés à l'occasion des lettres ouvertes « Ouvrons la recherche ».

Face aux menaces qui pèsent sur la recherche publique et au malaise qui se développe au sujet de l'activité de recherche dans nos sociétés, cette initiative a pour objectif d'instaurer sur ce sujet important un débat ouvert à tous et de vous inviter à vous mobiliser en faveur de propositions positives. En tant que citoyens, des chercheurs et des enseignants s'interrogent publiquement sur les orientations et l'utilisation de leurs travaux. Déclenchée par l'actualité, cette interrogation prend tout son sens dans l'Histoire. L'actualité, ce sont des technologies mises en cause par des crises alimentaires, des « progrès » refusés par des paysans en colère et à leur tour mis en accusation. L'Histoire, à nos portes comme au niveau mondial, ce sont les pressions pour un brevetage généralisé du vivant, les bouleversements de l'agriculture et de notre approvisionnement alimentaire, avec une contrepartie que nul ne peut ignorer : la dégradation croissante de ressources vitales de notre environnement. Depuis le néolithique, les humains ont transformé les écosystèmes et inventé des formes très diverses d'agricultures. Dans les dernières décennies, les paysans ont dû progressivement intégrer leur activité à des filières agro-industrielles en concurrence sur le marché mondial. De la chimie à la distribution, les firmes manœuvrent sur les marchés pour contraindre, sinon contrôler, les modes de production agricole et la consommation alimentaire. La course au productivisme exige de chaque producteur qu'il livre toujours plus de produits, de plus en plus standardisés, avec des marges laminées par le coût des intrants et la pression de la grande distribution. Le paysan est assujéti de toutes parts : emploi de matériels spécifiques et coûteux, achat obligatoire de reproducteurs et de semences « améliorés », coût et dangers de l'usage massif de pesticides... Aujourd'hui, une poignée de firmes tente d'orienter les priorités de la recherche publique et veut imposer l'emploi d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Or, dans maintes régions du monde, même quand les greniers sont pleins, les paysans ont faim...

Ce processus historique a des dimensions non seulement technico-économiques et écologiques mais aussi politiques et culturelles. Il a notamment déterminé la création des institutions de recherche agronomique.

Aujourd'hui, ces institutions doivent s'interroger. Chacun en prend conscience : une agriculture toujours plus spécialisée et « chimisée », des écosystèmes dégradés, de l'eau polluée et de la « malbouffe » généralisée, des paysans dépendants et suspectés, des citoyens inquiets de la survie de notre planète... c'est une spirale mortifère. Cependant, la société civile s'est fait entendre sur ces problèmes ces dernières années. Elle n'entend plus être laissée à l'écart des choix scientifiques liés à l'avenir de l'agriculture, à l'alimentation et à l'environnement. Dans le même temps, nombreux sont les agriculteurs soucieux de reconquérir une autonomie perdue, de redonner vie à nos campagnes tout en étant solidaires des paysans des autres régions du monde, de respecter la nature et les ressources rares, d'assurer la bonne qualité gustative et sanitaire de leurs produits. Nombreux sont les chercheurs, préoccupés des orientations et des partenariats assignés par leurs institutions, qui s'interrogent sur les conditions dans lesquelles leurs activités pourraient mieux répondre à ces attentes. Nos institutions de recherche remplissent-elles leurs missions, quand elles se focalisent sur l'excellence académique, comme si toute avancée scientifique était porteuse de progrès sans risque, ou quand elles privilégient l'innovation technologique et le vivant breveté, sans évaluer ni dire au service de quels intérêts ?

Citoyens, agriculteurs, consommateurs, chercheurs : les acteurs des crises et des mobilisations que nous avons connues ces dernières années, aspirent donc à refonder un nouveau contrat entre recherche, agriculture et société. Pour trouver une issue par le haut, ouvrons la recherche au dialogue avec la société ! Mettons en débat les pratiques et les orientations de la recherche nécessaires à un développement durable !

C'est pourquoi les signataires de cet appel invitent toutes les forces vives du monde scientifique, du monde rural et de la société civile, à organiser et animer des Etats Généraux de la recherche en vue d'aider à définir de nouvelles politiques de recherche. Ces forums partiront des questions suivantes : dans toute recherche liée à l'agriculture, à l'alimentation et à l'environnement, comment faire pour

- Favoriser des formes d'agricultures locales et diversifiées, qui préservent la biodiversité et les potentialités productives de notre environnement, sans pollution de l'air, des eaux et des sols ?

- permettre au plus grand nombre de paysans, en France et ailleurs, de vivre de façon digne et autonome, et d'être pleinement contributeurs de l'innovation agricole ?

- fournir au plus grand nombre une alimentation saine, diversifiée et de haute qualité gustative ?

- entretenir des paysages ruraux qui soient un cadre de vie agréable et l'expression de la diversité écologique et culturelle ?

Premiers signataires

Marc DUFUMIER, professeur, agro-économie, INA Paris-Grignon, Fondation Sciences Citoyennes

Pierre ALPHANDERY, chargé de recherche, sociologie, INRA Ivry

Jean-François BARE, directeur de recherche, anthropologie, IRD

Patrick BAUDOIN, vigneron, réseau « Vignerons dans nos AOC »

Marc BIED-CHARRETON, professeur émérite, géographie, Université de Versailles-St. Quentin

Christophe BONNEUIL, chercheur, histoire des sciences, CNRS Paris, Fondation Sciences Citoyennes

Alain BOURBOUZE, professeur, zootechnie, ENSA de Montpellier

Matthieu CALAME, ingénieur agronome, agriculteur à Magny en Vexin (Oise), président de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique

Pierre CAMPAGNE, professeur associé, économie rurale, CIHEAM Montpellier, « Ouvrons la Recherche »

Pierre CASTELLA, économiste, Fondation Sciences Citoyennes et CRID, Paris

André CICOLELLA, toxicologue, INERIS, Fondation Sciences Citoyennes

Jean-Paul CHEYLAN, directeur de recherche, géographie, CNRS

Yves CROZAT, professeur, agronomie, ESA d'Angers

Estelle DELEAGE, agronome, docteur en sociologie, Ivry

Francis DELPEUCH, directeur de recherche, nutrition, IRD, Montpellier

Jean-Jacques DREVON, directeur de recherche, rhizobiologie, INRA Montpellier, « Ouvrons la Recherche »

Alain DUBRESSON, professeur, géographie, Université Paris X

Michel DULCIRE, chercheur, agronomie, CIRAD Montpellier, « ouvrons la recherche »

Guy DURAND, professeur, développement rural, ENSA Rennes

Daniel EVAIN, agriculteur à Dourdan, FNAB

Bernard FAYE, directeur de programme, productions animales, CIRAD

Denis GABORIAU, agriculteur et président du GRADEL (Réseau Agriculture Durable)

Yvan GAUTRONNEAU, enseignant chercheur, agronomie, ISARA Lyon

Isabelle GOLDRINGER, chercheuse, génétique végétale, INRA Le Moulon

Pierre-Henri GOUYON, professeur, écologie et évolution, Univ. Paris Sud

Michel GRIFFON, directeur de recherche, agro-économie, conseiller pour le développement durable du CIRAD

Jean-Yves GRIOT, président de COHERENCE (producteurs, consommateurs, environnementalistes), Genest Sains Isles (Mayenne)

Johann HUGUENIN, chercheur CIRAD, productions animales

Jean-Yves JAMIN, chercheur CIRAD, agronomie

Guy LE FUR, agriculteur à Ploumoguier (Finistère), membre du Conseil Economique et Social

Philippe LENA, directeur de recherche, sciences sociales, IRD

Philippe LHOSTE, délégué Sciences de l'animal, zootechnie et systèmes d'élevage, CIRAD

René LOUAIL, agriculteur à Saint Mayeux (Côtes d'Armor), membre du comité liaison Confédération Paysanne/INRA

Yves MANGUY, agriculteur à Londigny (Charentes), Coordination Nationale de Défense des Semences Fermières

Hubert MANICHON, professeur, agronomie, INA Paris-Grignon

Jean-Louis MARTIN, directeur de recherche, écologie, CNRS Montpellier

Michel MEURET, chercheur, écologie et zootechnie, INRA Avignon, « Ouvrons la Recherche »

Pierre MENETON, chercheur, maladies cardiovasculaires, INSERM Paris

Jean-Marc MEYNARD, directeur de recherche, agronomie, chef de département INRA-SAD
Jacques MORINEAU, agriculteur à Puisault (Vendée), président du Réseau Agriculture Durable,
Christian MOUCHET, professeur, développement rural, ENSA Rennes
Pierre-Louis OSTY, directeur de recherche, agronomie, INRA Toulouse, « Ouvrons la Recherche »
Christian PRAT, chercheur, sciences du sol, IRD Montpellier, « Ouvrons la Recherche », syndicaliste CGT
Bernard ROLLAND, ingénieur d'étude, génétique et amélioration des plantes, INRA Rennes, syndicaliste SUD
Alain RUELLAN, ancien directeur-général de l'IRD, sciences du sol, Fondation Sciences Citoyennes
Bernard SAUGIER, professeur, écologie et évolution, Univ. Paris Sud
Jacques TESTART, Directeur De Recherche, Biologie de la procréation, Inserm -Cea Fontenay Aux Roses
Jérôme THONNAT, chef du service Enseignement -Formation, CIRAD
Guy TREBUIL, directeur de recherche, agronomie, CIRAD-TERA
François WARLOP, Ingénieur agronome, arboriculture, Groupe de Recherche en Agriculture Biologique, Avignon

Processus et déroulement

Les forums comprennent différentes étapes :

- **L'appel** à signature
- Des **groupes de travail**
- Des **forums publics** régionaux
- Un Forum de synthèse pour faire le bilan de l'opération
- Un document final

Jean Luc Malpaux, agriculteur, Confédération Paysanne

Michel Meuret, chercheur INRA, Avignon

Vincent Perrot, FNAB, Paris

Bernard Rolland, chercheur, génétique végétale, INRA Rennes

François Veillerette, Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures

Lionel Vilain, FNE, Rhône-Alpes

Afin de bien mener cette initiative, un **comité de pilotage** s'est constitué. Il comprend 22 personnes, chercheurs et non chercheurs :

Marc Dufumier, professeur, agronomie, INA Paris-Grignon, Fondation Sciences Citoyennes

Jean-yves Griot, président Réseau Cohérence

Jacques Berthelot, économiste, Toulouse

Christophe Bonneuil, Fondation Sciences Citoyennes

Matthieu Calame, agriculteur, Fondation pour le Progrès de l'Homme

Pierre Campagne, chercheur, économie rurale, « ouvrons la recherche », Montpellier

Pierre Castella, (rapporteur du groupe de proposition « propriété intellectuelle »), économiste, GRET, Paris

Estelle Deléage, sociologue, Paris

Francis Delpuech, chercheur, nutrition, IRD, Montpellier

Daniel Evain, agriculteur à Dourdan

Jean Jacques Drevon, chercheur, rhizobiologie, INRA, Montpellier (animateur du Groupe de travail sur la génomique)

Jean-Claude Flamant, président Agrobioscience Toulouse

Pierre-Henri Gouyon, Professeur, écologie, Université Paris Sud

Bénédicte Hermellin, GRET Paris

Raphael Larrère, philosophe, INRA

L'objectif de cette opération était d'aboutir à un document approfondi dessinant des priorités de politique scientifique pour une agriculture durable. Outre les compte-rendus des forums publics et des groupes de travail, un document synthétique reprend les principales propositions. Ces documents sont des outils pour la veille citoyenne (ce qui inclut les chercheurs-citoyens tels ceux qui ont signé la lettre ouverte « Ouvrons la recherche »), ouverte aux acteurs agricoles et associatifs, explorant des prolongations et des alternatives aux choix et priorités actuellement mis en oeuvre par les organismes (INRA, Cirad, IRD, Instituts techniques et ACTA...), l'enseignement supérieur et les ministères (Agriculture et Recherche).

Il ont vocation à devenir des **documents de référence**, pouvant servir de point d'appui pendant plusieurs années aux prises de positions des syndicats de chercheurs, des organisations paysannes et rurales et des ONG (environnementalistes, consommateurs, Nord-Sud, bio, etc.).

L'appel a depuis recueilli **581 signatures** de chercheurs, de producteurs et autres membres de la société civile.

Nous avons enregistré **plusieurs centaines de participants** pour l'ensemble des forums publics :

- « Forum d'ouverture : de quelle recherche avons-nous besoin aujourd'hui ? »
Rennes (23 juin)
- « Recherche publique : droit d'ingérence de la société civile. Définir ensemble les conditions du dialogue »
Montpellier (9 octobre)
- « Forum Citoyen – recherche agronomique et société : mieux s'écouter et dialoguer »
Toulouse (16 octobre)
- « Questions, orientations et priorités pour la recherche publique »
Ivry (26 novembre)
- « Forum de synthèse » faisant le bilan des forums régionaux et reprenant les thèmes des groupes de travail
Ivry (27 novembre)

Une centaine de participants se sont inscrits aux 7 groupes de travail électroniques :

- 1 Recherche agronomique, innovations paysannes et développement agricole durable (non compétitifs, au nord comme au sud)
- 2 La recherche et le vivant comme bien commun et les formes de mutualisation/valorisation alternatives à la marchandisation (brevet)
- 3 La recherche agronomique et le « monde réel » : quelles pratiques d'ouverture ?
- 4 Quelles recherches en génétique végétale pour quelles semences ?
- 5 Quelles recherches pour la sécurité et la qualité alimentaire ? (Sud, impacts environnementaux, santé)
- 6 Quelles recherches en sciences sociales pour contribuer à la construction et à l'application du droit à la souveraineté alimentaire ?
- 7 Agriculture et effet de serre

Le thème du groupe 3, très transversal, a été repris pour le forum de Toulouse et compte tenu de sa transversalité a fait l'objet de discussions lors de l'ensemble des forums et des groupes de travail. Il n'a pas fait l'objet de travaux spécifiques. Aussi, avons-nous renuméroté pour ce compte-rendu les 6 autres groupes (de I à VI) pour ne pas laisser d'espace vide.

Les discussions se sont déroulées de façon constructive sans rien occulter des erreurs passées et actuelles dans la gestion de la recherche. Elles ont permis de mettre le doigt sur les problèmes de communication réciproque entre le monde de la recherche et le monde réel, que ce soit à propos de la culture scientifique et technique, de la formation des chercheurs et experts ou de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets de recherche concertés et enfin de la prise de conscience réciproque des difficultés de chaque interlocuteur : les chercheurs ont du mal à analyser les réalités du terrain, à justifier leurs démarches et à savoir communiquer ; la société, à justifier ses compétences (ou son manque de compétence et par conséquent son besoin de formation) dans le but de légitimer ses requêtes ; les politiques à appréhender les tenants et aboutissants de dossiers très techniques ; et les producteurs, pris entre le marteau et l'enclume, à redéfinir leur rôle en prenant une part plus active à la globalité du débat.

Ces débats ont permis la rencontre entre chercheurs, producteurs et membres de la société civile, mais ont touché également les élus via la participation directe ou consécutive de plusieurs vice-présidents délégués à la recherche de conseils régionaux (Bretagne, Pays-de-Loire, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Île-de-France).

Cette phase de l'opération a essentiellement conduit à effectuer des diagnostics sur des sujets aussi variés que les innovations paysannes, les semences et la propriété intellectuelle, la sécurité et la qualité alimentaire, la souveraineté alimentaire, l'environnement et la santé, les modes de production ou de distribution qui en découlent, aussi bien à des échelles locales que régionales ou mondiales, certaines questions ne connaissant pas de frontière. Au-delà de ces diagnostics, l'étude et le développement de solutions existantes ou à expérimenter ont été proposées aussi bien en termes de sujets de recherche qu'en termes de méthodes et outils de concertation.

En conclusion, la demande qui émerge de cette opération est de passer à la mise en place de stratégies d'action. Comment et avec qui faire avancer ces propositions ? Quels outils ou structures de dialogue utiliser ? Quelles priorités définir ?

Compte-rendu des travaux du groupe I

Recherche agronomique, innovations paysannes et développement agricole durable (non compétitives, au nord comme au sud)

Bilan

Marc DUFUMIER

Notre réflexion sur la recherche agronomique, les innovations paysannes, et le développement durable, est parti du constat suivant : l'agriculture « productiviste » promue par de nombreuses institutions de recherche et développement est pour une très large part, dans le « Nord » comme au « Sud », destructrice et excluante :

D'une part, la recherche incessante de compétitivité est allée presque toujours de pair avec une intensification et une spécialisation exagérées des systèmes de production agricole. De façon à amortir au plus vite les énormes immobilisations de capital fixe réalisées dans la construction d'infrastructures et l'achat de matériels très coûteux, les agriculteurs les plus aisés ont été souvent incités à orienter exclusivement leurs systèmes de culture et d'élevage vers les seules productions pour lesquelles ces investissements ont été consentis. D'où la mise en place d'itinéraires techniques standards pratiqués à grande échelle dans des conditions de plus en plus homogènes, la disparition progressive des systèmes fondés sur la polyculture-élevage, et un « divorce » croissant entre les cycles du carbone et de l'azote : diminution des taux d'humus dans les sols, pollution des nappes par les nitrates, etc.

D'autre part, nombreux ont été les agriculteurs qui n'ont guère pu réunir les moyens qui leur auraient été nécessaires pour investir sans cesse d'avantage et « rester dans la course » à la compétitivité. D'où le départ précipité de nombreux paysans vers les villes et la « désertification » préjudiciable de régions entières dont le seul « tort » était d'être moins favorables que les autres à la mise en œuvre des nouvelles techniques standards. Ce phénomène maintes fois observé dans des régions du « Nord » (Limousin, Corse, Haute Savoie, etc.) a pris des proportions particulièrement inquiétantes dans les nombreux pays du « Sud » où l'exode rural alimente désormais sans cesse l'extension continue et anarchique des bidonvilles et les migrations internationales de plus en plus difficilement maîtrisables.

Il serait bien évidemment ridicule d'attribuer la responsabilité des conséquences de cette agriculture « productiviste – destructiviste » à la seule recherche

agronomique. Sans doute conviendrait-il tout d'abord de mettre en exergue les mécanismes économiques en cours dans le contexte de la « libéralisation » croissante des échanges à l'échelle mondiale. Mais il n'en reste pas moins qu'il conviendrait de s'interroger sur le fait de savoir si les chercheurs ne se révèlent finalement pas de fait « complices » d'une telle évolution lorsqu'ils conçoivent ou mettent en œuvre leurs travaux de recherches.

Peut-être nous faudrait-il tout d'abord reconnaître deux conceptions fort différentes de ce que peuvent être les innovations et les progrès dans l'agriculture :

Depuis moins d'un siècle, la recherche agronomique officielle a déployé surtout ses efforts sur la sélection ou la fabrication de variétés à haut potentiel de rendement photosynthétique à l'unité de surface, dont les produits devaient répondre de plus en plus aux normes de « qualité » exigées par les entreprises de transformation agro-industrielle. Au nom des économies d'échelle, et de façon à rentabiliser au plus vite les investissements réalisés dans la recherche, il ne fallait sélectionner qu'un nombre limité de variétés dont la vocation était de pouvoir être cultivées en diverses saisons et sous différentes latitudes, indépendamment de celles des quelques stations expérimentales dans lesquelles elles avaient été sélectionnées. Les coûteux investissements réalisés dans la recherche génétique devaient ainsi théoriquement pouvoir bénéficier d'emblée au plus grand nombre possible de producteurs. Mais de façon à pouvoir strictement comparer leurs potentiels génétiques, toutes choses égales par ailleurs, les nouvelles variétés ont été testées en stations expérimentales, dans des conditions écologiques et techniques parfaitement maîtrisées : parcelles planes bénéficiant d'une totale maîtrise de l'eau, sols profonds et de grande « fertilité naturelle », emploi d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires, implantation de chacune des variétés en « culture pure », sans association avec d'autres espèces végétales, etc. D'où le fait que les nouveaux cultivars n'ont ensuite été capables d'exprimer pleinement leurs potentiels génétiques que moyennant le recours à de nouvelles infrastructures et l'emploi de grandes quantités d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires. Il fallut donc procéder presque toujours à de

gros investissements en matière d'irrigation, de drainage, de travail du sol, et de lutte chimique contre les plantes adventices et les insectes prédateurs, avec pour effet de standardiser, simplifier et fragiliser exagérément les agro-écosystèmes. Les hauts rendements obtenus avec les nouvelles variétés n'ont donc pas seulement exigé des dépenses monétaires importantes de la part des agriculteurs mais se sont aussi parfois traduits par des coûts écologiques et sanitaires non négligeables pour la société dans son ensemble.

A l'opposé de cette démarche uniformisatrice, inféodée aux intérêts des entreprises agro-industrielles, nombreuses sont encore les paysanneries pauvres qui, faute de disposer des moyens qui leur seraient nécessaires pour mettre à profit les nouvelles variétés issues des stations expérimentales, continuent de pratiquer des systèmes de production agricole hautement diversifiés, permettant la cohabitation durable d'un grand nombre d'espèces, races et variétés, domestiques et spontanées. Ces agriculteurs pratiquent encore la sélection massale d'espèces, races animales et variétés végétales adaptées aux écosystèmes dans lesquels ils doivent cultiver les plantes ou pratiquer l'élevage. Il leur faut alors adapter au mieux les systèmes de culture et d'élevage aux conditions écologiques environnantes : adaptation aux sols, aux microclimats, aux prédateurs, aux insectes, aux "mauvaises" herbes, etc. Ils privilégient alors la croissance et le développement des plantes et animaux sélectionnés, sans avoir nécessairement à remanier totalement les écosystèmes d'origine ni à éradiquer totalement les éventuels concurrents, prédateurs et agents pathogènes. Les systèmes de production mis en œuvre par ces paysans dont l'intérêt n'est pas toujours de maximiser l'espérance mathématique de la productivité du travail permettent souvent de tirer au mieux profit des cycles du carbone, de l'azote et des éléments minéraux, tout en limitant les consommations d'engrais chimiques, de carburants et de produits phytosanitaires. Ces systèmes font preuve d'une relativement grande efficacité en matière de rendement calorique et protéique à l'hectare. Mais faiblement mécanisés, ils n'en demandent pas moins d'être protégés aujourd'hui de la concurrence des exploitations les plus fortement moto-mécanisées sur le marché international et restent encore trop peu étudiés par les instituts de recherche agronomique et de développement rural, publics et privés.

Partant de ce constat, trois grandes questions ont donc été débattues au cours des diverses rencontres :

Comment et avec qui pourraient être définis des thèmes et protocoles de recherche agronomique plus conformes aux exigences du « développement durable » ?

Comment les scientifiques pourraient-ils accompagner les paysans dans leurs propres démarches d'innovation ?

Comment les travaux de recherche devraient-ils être désormais évalués pour que la rigueur scientifique puisse répondre au mieux aux besoins de la société ?

Compte-rendu des travaux du groupe II

La recherche et le vivant comme bien commun et les formes de mutualisation/valorisation alternatives à la marchandisation (brevet)

Présentation

Pierre CASTELLA

Le groupe comprenait une quinzaine de membres et était animé par deux chercheurs et deux membres de la société civile.

Certains des animateurs et quelques membres du groupe ont rédigé un cahier des charges sous la forme d'un argumentaire et d'une liste comprenant une vingtaine de questions. Ce cahier des charges figure ci-dessous.

Ces questions ont été validées tardivement par les autres animateurs et n'ont été envoyées qu'en septembre aux membres du groupe. Peu d'entre eux ont répondu aux questions posées et les échanges ont ainsi été réduits.

Le travail devrait néanmoins se poursuivre au-delà de ce qu'a pu produire le groupe, car les questions concernant le brevetage du vivant restent très actuelles et continuent à poser de nombreuses questions, tant aux

responsables politiques qu'à la recherche.

La principale conclusion des travaux du groupe est que la perspective d'une mutualisation des connaissances sur le vivant progresse, même si celle-ci prend essentiellement la forme réduite d'une mise en commun de connaissances entre partenaires publics et/ou privés, par exemple par la constitution de pools de brevets ; mais ceux-ci peuvent aussi avoir des effets pervers.

Une question de fond a fait l'objet de débats entre notre groupe et le groupe « Quelles recherches en génétique végétale pour quelles semences ? », ce dernier considérant que la FSC devait, dans ses travaux sur le vivant, prendre pour principe une position offensive contre tout brevetage du vivant, notre groupe prenant pour point de départ l'état actuel de la réglementation internationale, européenne et nationale et s'efforçant d'élaborer des stratégies pour transformer ces législations.

Cahier des charges : « Le vivant comme bien commun »

Contributions de Pierre CASTELLA, Anne CHETAILLE, Anne-Marie CHÈVRE, Olivier CLÉMENT, Birgit MÜLLER, Delphine MARIE-VIVIEN

Questions posées à la recherche par des citoyens, chercheurs ou membres de la société civile.

la société civile posent à la recherche pour répondre aux questions des citoyens sur le brevetage du vivant.

Objectifs du groupe de travail

Le groupe a la particularité de réunir des chercheurs en biologie et en sciences sociales, des juristes et des représentants de la société civile. Il a pris la forme d'un forum électronique accompagné de quelques réunions physiques. Il avait pour objectif de produire, pour la fin de l'année 2004, un rapport qui fondé sur les contributions des membres du groupe et reprenant les questions que les chercheurs et les juristes (comme citoyens ou comme experts de leur spécialité) ainsi que les représentants de

Le rapport était initialement fondé sur trois types de contributions: expériences, analyses et propositions, ces dernières étant destinées à alimenter les débats en cours sur l'organisation et les modalités de la recherche.

Les questions ci-après peuvent constituer le « cahier des charges » de notre travail. La composition du groupe telle qu'envisagée devait permettre de traiter ces questions suivant quatre angles de vue: nouveau cadre international, aspects juridiques des brevets et alternatives, points de vue des biologistes, conséquences sociales et économiques.

Contexte général

Le secteur privé oriente une grande partie de la recherche sur le vivant. Il y consacre des investissements très importants financés sur ressources propres ou sur crédits publics. Ces investissements, qui portent sur des périodes longues, doivent, selon leurs promoteurs, être protégés par des droits de propriété intellectuelle tout au long de la période de recherche-développement.

Le secteur public se trouve ainsi confronté à trois questions importantes :

- 1 - Dans quelle perspective sociale et selon quelles priorités éthiques la recherche publique doit effectuer des recherches sur le vivant ?
- 2 - Comment la recherche publique doit-elle diffuser ses résultats ? Suivant quelles modalités peut-elle ou doit-elle conduire des recherches appliquées ?
- 3 - Est-ce qu'elle doit breveter les résultats de ses recherches ou doit-elle, au contraire, laisser les résultats en accès libre en les publiant, en particulier quand ces résultats sont partiels ? Le risque est en effet que certains s'emparent de ces résultats partiels et poursuivent les recherches pour breveter les résultats issus de ces nouvelles recherches.

Dans ce contexte, des questions se posent concernant les alternatives au brevet, les rapports entre recherche privée et publique et des actions juridiques et plus militantes qui pourraient être menées.

A- Alternatives au brevet

1 Une littérature abondante existe maintenant pour montrer que, dans de nombreux cas, le brevet freine les progrès de la connaissance au lieu de les favoriser. Le brevet rémunère les financeurs de la recherche plus que les inventeurs eux-mêmes. Pourquoi alors maintenir un système aussi contre-productif ?

2 Le brevetage du vivant a des conséquences mécaniques importantes sur le fonctionnement économique, social et politique de nos sociétés. Exemple : semences, pouvoir des firmes agro-alimentaires, monopole des firmes sur la recherche et développement de contrôles policiers... Les sciences humaines doivent travailler sur ces questions.

3 Questions aux juristes :

- quels modèles légaux sui generis de protection de la propriété intellectuelle sur les variétés sont envisageables ?

- comment les connaissances des communautés indigènes pourraient être protégées et rémunérées autrement que par un système de brevets (comme le recommande l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI))

- comment redonner aux connaissances et aux inventions biotechnologiques le statut de ressources en accès libre (type Linux ou pools de brevets ou licences non exclusives sur brevets ou licences gratuites à certains partenaires...) ? Dans une telle hypothèse, comment organiser le contrôle de l'usage des connaissances ? Certains ont envisagé une réduction sensible de la durée des brevets moyennant une extension des droits qu'ils ouvrent.

4 Quelle est la justification économique, sociale et politique des investissements massifs actuels dans la transformation volontaire du vivant ?

5 La recherche publique est-elle en mesure de s'opposer à la pression actuelle en faveur de la marchandisation du vivant ? De quels moyens (financiers, juridiques...) devrait-elle disposer et quelle organisation de la recherche devrait-elle mettre en œuvre pour engager ce mouvement ?

6 En conclusion, qu'est-ce qui justifie l'appropriation du vivant ? La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) comme le Traité international de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA ou FAO) sur les ressources phylogénétiques destinées à l'agriculture et à l'alimentation montre qu'il est possible de transformer le cadre international actuel d'appropriation des ressources du vivant moyennant l'adoption de règles de l'accès aux ressources et partage des bénéfices.

7 Concrètement, peut-on utiliser les législations existantes pour transformer la pratique des brevets, en prenant notamment en compte l'utilité sociale et environnementale des recherches, à court et à long terme ?

B- Rapports entre recherche publique et privée

Dans la situation actuelle ou si les perspectives précédentes se concrétisent :

8 Quelle connaissance doivent être protégées contre l'appropriation privée dans le domaine du vivant (gènes, séquences géniques, etc.) ? Par quel(s) instrument(s) ?

9 Quelles peuvent être les pratiques des chercheurs en matière de valorisation commerciale de leurs innovations ? Comment doivent être mis en œuvre les « accords de transfert de matériel » (voir traité FAO) ? Comment

organiser les échanges de connaissances sur le vivant ?
Des brevets conjoints public-privé sont-ils opportuns ?

10 Comment les citoyens, le Parlement, peuvent-ils être mieux associés aux décisions des organismes publics concernant la recherche sur le vivant : programmation de la recherche, diffusion des résultats, discussion des perspectives de mise en valeur ?

11 Est-il envisageable d'intervenir en amont sur les orientations de la recherche privée ?

C- Dans une optique juridique :

Au niveau français et européen :

12 Est-il envisageable de renégocier l'article 5 la directive 98-44 de l'Union Européenne sur la protection des inventions biotechnologiques, qui à la fois interdit et autorise et, donc, autorise le brevetage du vivant ?

13 Comment soumettre les pratique de l'Office Européen des Brevets au contrôle du Conseil et du Parlement européens ?

Au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) :

14 Que se passera-t-il en 2006 pour les « Pays les Moins Avancés » (PMA) et plus généralement pour les pays « en développement » (PED) – sans doute nombreux – qui n'auront pas adopté de législation sur le droit de propriété intellectuelle ?

15 Est-il envisageable que les accords internationaux sur la protection des droits intellectuels (ADPIC) soient révisés ? Comment former une communauté d'intérêts au niveau international en faveur d'une telle révision ?

16 Est-il possible d'étendre la portée et les modalités d'octroi des licences obligatoires, notamment dans le domaine de la santé ?

Au niveau de la Convention sur la diversité biologique (CDB) :

17 Les lignes directrices de la CDB sur l'accès aux ressources et le partage des avantages n'arrivent-elles pas après la bataille : les firmes ont quasiment achevé leurs recherches de bio-prospection et la plupart des ressources

génétiques de la planète se trouvent déjà dans les banques de semences du Nord ?

Au niveau des rapports entre CDB et les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) :

18 Est-il envisageable que l'octroi d'un brevet soit soumis à la divulgation des sources utilisées ?

19 Comment introduire plus de cohérence entre l'attitude très pro-brevet de l'OMPI, le caractère moins fermé de l'accord ADPIC et l'ouverture de la CDB ?

Compte-rendu des travaux du groupe III

Quelles recherches en génétique végétale pour quelles semences ?

Compte-rendu de la réunion du 6 mai 2004

Présents

Catherine Albertini (Chercheuse à l'Inra, phytopharmacie)

Marie-Christine Blandin (Sénatrice, membre de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques)

Christophe Bonneuil (historien des sciences, Cnrs, Fondation Sciences Citoyennes)

Yannick Commenge (a un projet de livre sur les OGM)

François Delmont (producteur de semences potagères, Maine et Loire)

Dominique Desclaux (généticienne à l'INRA, travaille en sélection participative avec des agriculteurs bio en blé dur)

Jérôme Elissalde (étudiant journalisme scientifique)

Daniel Evain (agriculteur bio en Essonne, après avoir travaillé plusieurs années comme sélectionneur dans une multinationale semencière américaine)

Isabelle Goldringer (généticienne à l'INRA, a travaillé sur la gestion dynamique et s'implique avec le Réseau semences paysannes sur la sélection participative)

Guy Kastler (chargé de mission Nature et Progrès et Réseau Semences Paysannes, Hérault)

Sylvie Pouteau (chercheuse en biologie moléculaire végétale à l'Inra, en rupture avec le tout biotech')

Juan Roy de Menditte (membre du conseil scientifique d'Attac et de sa commission OGM)

Cécile Traoré (animatrice Nature et Progrès)

Anne-Lise Hacker (Philosophe)

Tour de table

Christophe Bonneuil resitue le groupe de travail dans le processus global des Forum de la recherche pour une agriculture durable. Il a insisté sur la nécessité de définir ces priorités avec les acteurs concernés et la société civile. De son côté la Fondation Sciences Citoyennes travaille (face au poids croissant du marché) à la mise en débat démocratique et en co-production avec la société civile des orientations et des savoirs de la recherche scientifique. D'où la rencontre entre ces deux initiatives

autour d'un processus de Forums. Il s'agit d'une sorte de prospective scientifique, ouverte aux acteurs agricoles et associatifs, explorant des prolongations et des alternatives aux choix et priorités actuellement mis en oeuvre par les organismes (INRA, Cirad, IRD, Instituts techniques et ACTA...), l'enseignement supérieur et les ministères (Agriculture et Recherche). Notre tâche est donc d'échanger et de travailler vers un document/rapport final de notre atelier, qui dresse un état des lieux, développe des expériences positives trop peu soutenues ou inexistantes en France, et fasse des propositions d'orientation des recherches en génétique végétale.

Guy Kastler introduit la question de ce que les agriculteurs non productivistes peuvent attendre de la recherche publique. Avec Nature et Progrès, la Confédération Paysanne ou le Réseau Semences Paysannes, il y a eu de nombreuses discussions avec les institutions de recherche ces dernières années. Une difficulté : c'est un mode de pensée

- qui recherche des solutions applicables partout, des recettes génétiques ou chimiques standard qui implique d'homogénéiser le milieu (pour l'agriculteur bio, la « mauvaise herbe » n'est pas un problème à éliminer mais l'indice d'un itinéraire mal équilibré...)
- qui considère la « bio » comme peu intéressant car ce serait « une niche ».

Les demandes à la recherche diffèrent selon les paysans et leurs pratiques.

- certains ne veulent pas produire leurs semences : en tant qu'utilisateurs, ils attendent des variétés adaptées à des conduites peu intensives
- d'autres paysans sont curieux de se réapproprier les savoirs génétiques : ils sont par leur démarche des inventeurs et des chercheurs passionnés. Ceux-là attendent de la recherche publique
 - une collaboration (méthodologie de la sélection) à l'élaboration de schémas de sélection
 - un appui aux réseaux de gestion dynamique des ressources végétales (entretien, étude et mise à disposition de collections)
 - élaboration de méthodologies de travail (la co-construction requiert des méthodologies adaptées)

- recherches juridiques : alternatives à la réglementation actuelle (Catalogue), au brevet et au certificat d'obtention végétale (quelles constructions juridiques pour des semences-bien communs ?)
- impacts des innovations végétales (OGM, etc.)

François Delmont poursuit autour de l'attente d'une science qui soit moins réductionniste. Pour lui le paradigme qui conduit aux OGM est basé sur des éléments qui ne correspondent pas à la réalité.

Isabelle Goldringer introduit de son côté en tant que chercheuse ce qui lui semble important de mettre en avant comme recherche publique en génétique végétale vers une agriculture durable et paysanne. En terme de recherche appliquée et de création variétale, trois axes :

- la création variétale traditionnelle (lignées pures, hybrides) pour les conditions autres que l'agriculture productiviste. Ex. blé pour la bio ou blés rustiques à faibles intrants
- la création de variétés-mélanges qui soient plus stables, plus résistant au long cours aux pathogènes. Il y a besoin d'une recherche en amont pour constituer ces mélange et développer des variétés qui se comportent au mieux dans ces mélanges (cf. le travail de Claude Pope à Grignon)
- la création de variété-populations génétiquement hétérogènes. Elles pourraient continuer à être travaillées par les paysans qui les adapteraient à leur terroir, tout en conservant une large base génétique (cf. les leçons de l'expérience de gestion dynamique 'blé' depuis 1984)

En terme de recherches en vue d'avancer les connaissances, il faudrait sortir des paradigmes réductionnistes qui consistent à aller chercher et empiler des gènes C'est souvent aussi la démarche de la génomique.

Daniel Evain complète cette observation avec l'exemple des recherches sur les gènes de résistance au phoma chez le colza (la quête passe aujourd'hui par la génomique) mais les QTL (quantitative trait locus) ne s'allument pas de la même façon selon les milieux et d'une année sur l'autre : cela pointe sur les « effets environnement ». On a mis des masses d'argent là-dedans (puis dans la génomique arabidopsis, puis dans la protéomique...) sur la base de cette vision « un gène –une protéine ». Il faut faire tomber le mythe de la solution monogénétique : « le » gène de résistance à la sécheresse, de résistance à un pathogène...

Isabelle G. poursuit avec quelques questions de recherches intéressantes

- recherches sur l'histoire des plantes cultivées depuis 12000 ans (comment s'est réduit la biodiversité, quelle est la base génétique des espèces sauvages...)
- les flux de gènes (intérêt aussi pour étudier les impacts des OGM)
- la connaissance de la diversité génétique

Pour **Guy K.**, il y a un lien entre les orientations réductionnistes de la recherche et le fait qu'elle soit polarisée essentiellement par l'amont agrochimico-semencier et par l'aval industriel. Si l'évaluation de la recherche répondait à une utilité environnementale et sociale, il y aurait plus d'espace pour les approches systémiques dans la recherche publique.

Pour **Sylvie Pouteau** et **Dominique Desclaux**, cela pose le problème de l'évaluation des chercheurs : à l'INRA et ailleurs, les activités collectives, les activités socialement utiles sont peu valorisées par rapport au nombre de publications. C'est tout le problème de l'évaluation par les pairs. Dans le département « Biologie végétale » de l'INRA, cette logique « académique » est encore plus forte que dans le département « génétique et amélioration des plantes ». Ceci dit ces dernières années de contestation anti-OGM ont - au moins en surface - un peu rabattu les certitudes des biologistes moléculaires.

Une discussion s'engage sur le problème des collections génétiques. Pour **Guy K.**, un enjeu est celui de l'accès aux ressources génétiques par les paysans, menacés de spoliation complète. **Isabelle G.** relate le cas répété de PME semencières familiales françaises rachetées par une firme agrochimique sans connaissance de la réalité des interactions plantes-environnement, qui ont échoué puis ont revendu. Parfois les collections sont passées à la poubelle. **Daniel E.** cite les collections perdues de blé après que Cargill ait abandonné son programme blé hybride. De même la collection de choux de l'INRA de Rennes a été sauvée de peu.

Guy K. souhaiterait que notre groupe de travail ne se limite pas à formuler des analyses critiques de l'existant et des propositions de nouvelles orientations de la recherche en génétique végétale. Il voudrait aussi que nous monitions des projets, que nous soyons un lieu d'émergence et de maturation de projets de recherche

2. Mode et programme de travail

Il est décidé de procéder par élaboration de textes (ou fiches) pour différents sous-thèmes. Une première liste, ci-dessous, reste ouverte à bien des ajouts.

1. Questions de définition

- quel concept de « variété » ?
- faut-il parler d'« amélioration », de « sélection »... ?

2. Fiches d'analyse (état des lieux d'un problème, d'un domaine)

- avenir des collections
- le paradigme du « vivant pièce détachée »

3. Fiches d'expériences

- expériences de sélection participative (France, étranger)
- la création variétale traditionnelle (lignées pures, hybrides) pour les conditions autres que l'agriculture productiviste

- la création de variétés-mélanges
- la création de variété-populations génétiquement hétérogènes
- récits de chercheurs sur comment ils ont développé et vécu des partenariats avec des réseaux paysans

4. Fiches de propositions

- Quelles collaborations entre chercheurs-citoyens et paysans-chercheurs ?
- Collaboration à l'élaboration de schémas de sélection
- Gestion dynamique des ressources végétales
- Elaboration de méthodologies de travail (la co-construction requiert des méthodologies adaptées)
- Recherches juridiques : alternatives à la réglementation actuelle (catalogue), au brevet et au certificat d'obtention végétale (quelles constructions juridiques pour des semences-biens communs ?)
- Impacts des innovations végétales (OGM, etc.)

Bilan

Participants : C. Albertini, A. Bervillé, M.-C. Blandin, C. Bonneuil, Y. Comenge, J. Dallard, F. Delmond, J.-J. Drevon, J. Elissalde, D. Evain, I. Goldringer, P.-H. Gouyon, A.-L. Hacker, J. Hallard, G. Kastler, H. Le Boulter, P. Pouchin, S. Pouteau, O. Ranke, B. Rolland, J. Roy de Menditte

En France, depuis un demi-siècle, la génétique et l'amélioration des plantes concourent à un « progrès génétique » défini pendant les Trente Glorieuses et qui répondait au compromis social d'alors entre agriculteurs, industries d'amont et d'aval, État, recherche et société. Il s'agissait de produire des variétés lignées ou hybrides en vue de faire de la semence un bien marchand, apporté par l'industrie comme facteur de production à des agriculteurs-usagers. Ces variétés étaient élaborées par les chercheurs publics et privés pour être toujours plus productives dans les conditions jugées « modernes » (artificialisation du milieu par la chimie et la mécanisation, adaptation des produits aux filières longues de distribution), en privilégiant le maximum de rendement, le maximum de productivité horaire (pour agrandir l'exploitation et réduire la main d'œuvre), plutôt que l'optimum de marge à l'hectare, et au détriment du maintien de la vie rurale ou des « services écologiques » de l'agriculture (destruction des haies et des prairies permanentes au détriment de la biodiversité et contribuant au rejet de gaz

à effet de serre, pollution des milieux par les engrais et pesticides, etc.).

Le secteur public était alors l'acteur majeur de la recherche, appuyant de nombreuses PME ou coopératives semencières.

Aujourd'hui ce modèle est dépassé, aussi bien du fait des évolutions économiques que des évolutions sociétales. La controverse OGM, la privatisation du vivant, les inquiétudes alimentaires, la montée des produits sous label ou la montée des semences paysannes sont autant d'indicateurs de l'écroulement du compromis des Trente Glorieuses entre recherche, agriculture et société, entre agriculteurs et industries de l'agrofourmure.

Aujourd'hui, quelques oligopoles agrochimiques multinationaux contrôlent le secteur semencier à leur profit (OGM, coût élevé des semences hybrides) et tendent à vassaliser la recherche publique (brevets sur le vivant, course aux gènes via la génomique) qui a largement abandonné la création variétale, se recentrant sur le niveau moléculaire lieu de la convergence entre enjeux industriels (appropriation) et logiques académiques (exigence « d'excellence », évaluation des chercheurs selon le nombre et le facteur d'impact de leurs publications plutôt que sur des critères de contribution aux besoins des agriculteurs et de la société).

Avec la fin programmée de la PAC, l'indispensable réduction des impacts environnementaux de l'agriculture et l'évolution de la demande des consommateurs, il est temps de réorienter la recherche en génétique végétale pour préparer un nouvel avenir pour l'agriculture. La priorité à l'agriculture durable et bio, à la qualité alimentaire ainsi que la reconstruction d'un sens et d'un lien avec les territoires et les consommateurs impliquent de sortir du paradigme antérieur d'un « progrès génétique » qui sous-tend, comme pensée unique et linéaire, la conception de l'amélioration des plantes, notamment à l'INRA. Il convient de réinventer des variétés ou populations qui ne soient pas faites pour valoriser les intrants, de définir des critères de « qualité » qui ne soient pas dictés par les logiques d'industrialisation et de standardisation, et de maintenir et augmenter la biodiversité génétique des plantes cultivées et leur potentiel évolutif.

Dans une économie de la demande, de la qualité – en rupture avec l'économie de l'offre et le modèle productif fordiste ou productiviste qui était celui des Trente Glorieuses – la recherche publique doit apprendre à travailler avec des acteurs de plus petite taille (ex. collectifs de producteurs de produits de terroirs AOC ou IGP), autour d'objectifs de conservation/gestion/sélection plus diversifiés en fonction de marchés plus segmentés, de valeurs plus diverses qu'au temps du modèle unique productiviste.

Se désengageant de la création variétale, l'INRA et les autres institutions publiques ne sauraient désertir le terrain abandonné aux grandes firmes privées (avec bien des plantes devenant orphelines de sélection car trop peu profitables aux semenciers) : il est de son devoir d'appuyer des instituts techniques (malheureusement liés à la FNSEA et aux mégacoopératives qui restent productivistes) mais aussi et surtout des collectifs de producteurs plus divers (autour de produits de terroirs, d'appellation de qualité, de démarches durables, biologiques ou de circuits courts type AMAP) avec lesquels elle a encore peu travaillé, afin de permettre à ceux-ci de mettre au point des variétés répondant à la pluralité des besoins des agriculteurs et des consommateurs. Il est anormal que les organisations d'agriculteurs biologiques, des collectifs locaux d'appellation géographique ou des associations tel le Réseau Semences Paysannes aient autant de mal à se faire appuyer par la recherche publique. La recherche institutionnelle doit reconnaître ces agriculteurs comme des détenteurs et producteurs de savoirs essentiels sur le vivant et des partenaires. De pourvoyeuse d'un progrès standard, la recherche publique doit alors savoir écouter, mobiliser et appuyer les savoirs et les besoins de conservation et de sélection de collectifs d'agriculteurs-innovateurs (voire de jardiniers et d'amateurs comme on le voit avec la multiplication d'associations de sauvegarde de la diversité des espèces potagères et fruitières).

Propositions

Voici nos propositions plus précises de réorientation de la recherche publique en génétique végétale :

1. La création variétale comme bien commun – la sélection participative, mission de la recherche publique

- L'INRA doit réinvestir la création variétale. Elle s'est réduite ces dernières années à l'INRA à quelques espèces (pour quelques caractères cibles restreints), laissant la sélection des plantes cultivées aux logiques privées ou orpheline de recherche.

- Des plateformes de recherche et de sélection participative⁽¹⁾. L'INRA, abandonnant la création variétale, a récemment créé des plateformes de transfert afin de fournir, sous forme de prestation de service ses collections, ses méthodologies et ses moyens expérimentaux au service des entreprises privées de sélection. Il est impératif que de telles plateformes soient créées également, à coût faible ou nul, pour être accessibles à des artisans semenciers et des collectifs d'agriculteurs (bio, durable, terroir, qualité) reconnus comme acteurs de la conservation et de la sélection, et pour les appuyer dans la reconquête

(1) On pourra s'inspirer de l'avance acquise par de nombreuses institutions de recherche internationales en sélection participative :

- le Systemwide Program on Participatory Research and Gender Analysis du CGIAR, qui appuie ou recense plus de 80 projets de recherches en sélection participative.

- L'ICARDA (International Center for Agricultural Research in the Dry Areas), basé en Syrie, qui conduit ainsi depuis 1996 un programme de sélection participative dans 7 pays sur l'orge et la lentille (Cecarelli et al. 2000, 2001, 2003).

- Le CYMMIT (Centro Internacional de Mejoramiento de Maíz y Trigo, Mexico) qui développe des approches de sélection et conservation à la ferme sur le maïs et la cassave en Amérique centrale (Louette et al. 1997 ; Smith et al. 2001).

- la « Public Seed Initiative » (PSI) entre l'Université de Cornell, un laboratoire du ministère de l'agriculture (USDA) et la filière biologique vise à assister les agriculteurs dans leur quête de certains caractères répondant à leurs besoins, à revenir à des variétés à pollinisation ouverte à partir d'hybrides F1 et à diffuser des variétés « inachevées » (populations hétérogènes) que les agriculteurs peuvent « finir » et adapter à leur terroir.

Loin d'être une utopie contraire à la « bonne science », la sélection participative est une démarche scientifique reconnue dans les grands centres de recherche internationaux et soutenue par la Banque Mondiale depuis 10 ans... La France est en retard !

de compétences et de savoir-faire en matière de sélection végétale (sélection participative).

- L'élaboration de méthodologies de co-construction de programmes de sélection suppose de véritables recherches de base. Un pôle de recherche sur les méthodologies de la sélection participative doit être créé au sein du département de génétique et amélioration des plantes de l'INRA, en lien avec d'autres départements.

2. Développer des stratégies et programmes de recherche qui privilégient des objectifs de sélection qui soutiennent le revenu agricole et l'autonomie des paysans

- accent sur la marge pour l'agriculteur plutôt que des variétés consommatrices d'intrants, ou pourvoyeuses de volumes pour « faire tourner la machine » (le travail de l'INRA sur les blés rustiques et les itinéraires techniques associés est à approfondir – vers les conditions de la bio – et à généraliser à toutes les grandes cultures)

- choix de développer des axes de recherche (amélioration des populations et sélection récurrente, programmes de gestion dynamiques basés sur des compétences de génétique des populations et génétique quantitative trop peu soutenues) qui permettent de choisir des structures variétales ouvertes : variétés-populations et mélanges plutôt qu'hybrides F1 et lignées pures :

- Ex : sélection de variétés-populations de tournesol oléique en vue de la commercialisation d'huile vierge en circuit court
- Ex : programme de long terme d'amélioration des populations pour revenir à des variétés populations chez toutes les plantes cultivées allogames ou partiellement allogames aujourd'hui dominées par de coûteux hybrides F1 (maïs, tournesol, colza, tomate, potagères...)

3. Développer des stratégies et programmes de recherche qui privilégient des objectifs de sélection pour des variétés adaptées aux itinéraires et aux conditions de l'agriculture biologique et durable

- des variétés pour réimplanter des prairies permanentes, des haies et bordures (stockage de carbone, protection du sol, abri d'insectes auxiliaires et de biodiversité)

- des variétés pour l'agriculture sans intrant chimique (compétition à la levée sur les adventices, résistances durables aux maladies, tolérance aux bio-agresseurs à travers des stratégies de biodiversité plutôt que d'éradica-

tion mythique, stabilité du rendement et de la qualité), à faible consommation d'eau et de pétrole (semis direct et permaculture, agroforesterie, agriculture naturelle...)

- Ex. réinvestir la sélection de plusieurs légumineuses (pas seulement le pois)
- Ex. co-sélectionner des variétés fonctionnant bien en culture combinée (ex. céréale-légumineuse ; arbre-grande culture, vigne-couverture-fruitier, etc.)
- Ex. repenser la sélection chez les espèces autogames afin de sélectionner les lignées non pour leur valeur propre mais pour leur valeur en mélange dans des populations hétérogènes (qui ont fait la preuve d'une meilleure résistance aux maladies)

- privilégier des variétés d'usage durable

- Viser des résistances génétiques multigéniques, durables et systémiques aux maladies... plutôt que l'obsolescence programmée des innovations monogéniques

4. Développer des stratégies et programmes de recherche pour des variétés dotées d'un potentiel d'évolution et pour un maintien de la biodiversité cultivée

Autrefois, la mission de l'amélioration des plantes était de produire des variétés figées, des cul-de-sac évolutifs conformes à une vision industrielle de l'efficacité et de la modernité. Les « ressources génétiques » étaient alors vues comme des réserves dans lesquelles cette activité industrielle puiserait. Aujourd'hui cette coupure entre conservation et utilisation de la biodiversité cultivée est remise en question aussi bien par les mouvements sociaux (paysans, peuples indigènes, amoureux des plantes au Sud et au Nord), que par des biologistes (approches de la conservation en terme de métapopulations et de connectivité plutôt qu'en terme de « réserves », importance de la gestion dynamique in situ et à la ferme de la biodiversité qui apporte un « service écologique » que ne peut égaler la logique industrielle). A partir des connaissances actuelles en génétique quantitative et des populations, et d'un principe fondamental qui consiste à reconnaître à chacun le droit à contribuer à la construction de ce bien fondamental de l'humanité qu'est la biodiversité cultivée, les recherches publiques doivent se structurer en fonction de l'objectif de contribuer à ce que nos plantes cultivées soient capables d'évoluer : amélioration des populations, structures variétales ouvertes, optimisation et facilitation des formes sociétales de production de la biodiversité cultivée, etc.

5. Explorer le nouveau continent post-réductionnisme génétique

- La « biologie intégrative » ne peut être un slogan pour masquer l'hégémonie de la génomique et des approches moléculaires. Cette hégémonie au sein de la biologie végétale doit cesser dans la recherche publique, aussi bien en terme de financements que de recrutement.

- Développer des approches et des modèles intégrant génome-environnement et itinéraires techniques. L'agronomie ne doit pas être la 5e roue du carrosse du « tout-génomique » actuel du département Génétique et amélioration des plantes de l'INRA. La génétique ne commande plus l'agriculture selon un modèle linéaire descendant, elle doit être co-produite avec d'autres disciplines et avec les acteurs (producteurs, consommateurs...)

- Les compétences en biologie des populations, écologie et évolution sont largement insuffisantes dans les institutions de recherche publique, dans le domaine génétique et amélioration des plantes, tandis que les compétences en génétique quantitative et méthodologie de la sélection tendent à se raréfier : il faut inverser la tendance !

- Une priorité doit enfin être donnée aux recherches sur l'épigénétique, la plasticité adaptative, la complexité des phénomènes adaptatifs. Ces phénomènes encore à la frontière de la recherche pourraient appuyer la création variétale à plus ou moins court terme

6. Développer les recherches en vue de nouveaux référentiels pour l'évaluation variétale et la réglementation des semences

Le dispositif actuel d'évaluation des obtentions variétales avant mise sur le marché (CTPS, Catalogue...), établi il y a 60 ans est aujourd'hui dépassé : trop rigide (coût d'entrée à l'obtention trop élevé qui a créé un club fermé et disqualifie les innovations de terrain), trop standardisé alors que les besoins variétaux sont multiformes, engoncé dans un paritarisme productiviste. La métrologie sur laquelle il repose (expérimentation multi-site et multifactorielle) est notamment insuffisante pour évaluer les innovations dans une foule de terroirs et d'itinéraires techniques, d'usages. La recherche doit aider à refonder tout le dispositif réglementaire et d'évaluation : rôle de la modélisation en complément de l'expérimentation, nécessité de recherches juridiques sur les alternatives à la réglementation actuelle et sur les outils juridiques garantissant un statut de bien commun aux variétés et aux semences, nécessité de recherche en sciences économiques

et sociales pour évaluer les modes émergents de production sociétale des variétés et de la biodiversité cultivée.

7. Repenser les critères de partenariats et les normes d'évaluation des chercheurs, en fonction des 6 propositions ci-dessus.

Compte-rendu des travaux du groupe IV

Quelles recherches pour la sécurité et la qualité alimentaire ? (Sud, impacts environnementaux, santé)

Premiers éléments de réflexion concernant la problématique Alimentation-Santé-Sécurité

Christian REMESY (INRA)

Le schéma actuel de développement alimentaire, basé sur une agriculture productrice de matières premières de faible prix, pour aboutir à une alimentation de plus en plus riche en produits transformés semble très dangereux pour l'avenir :

- sur le plan de la gestion de la santé humaine, compte tenu de l'épidémie de diabète et d'obésité qui s'annonce
- sur le plan du maintien d'une agriculture durable.

Il semble qu'un tournant doit être pris pour améliorer la chaîne alimentaire à tous les niveaux possibles :

- celui de l'agriculture pour lui redonner son rôle nourricier originel dans le sens d'une prise en charge plus directe de la fourniture d'aliments aux consommateurs et pour l'inciter à assumer une mission potentielle de santé publique à travers l'amélioration de la valeur nutritionnelle de ses productions
- celui du secteur agroalimentaire afin qu'il adopte des procédés de transformation qui préservent au maximum la complexité des aliments
- celui de l'information alimentaire qui devrait être beaucoup plus efficace pour guider le choix des consommateurs

Il est en effet possible de faire l'état des lieux suivant :

- La production alimentaire n'a jamais réellement été conçue pour satisfaire au mieux les besoins nutritionnels de l'homme d'où l'existence de nombreux déséquilibres dans l'offre alimentaire actuelle
- En France comme dans d'autres pays occidentaux, le développement de la consommation des produits animaux à un niveau très élevé crée des contraintes productivistes et induit des modes alimentaires peu favorables au maintien de la santé.
- L'industrie agroalimentaire délivre beaucoup trop de produits très raffinés ou purifiés, sources de calories vides, si bien qu'une alimentation courante ne permet pas de couvrir correctement les besoins

nutritionnels en micronutriments et rend très difficile l'adoption de comportements alimentaires équilibrés.

- La consommation de fruits et légumes, de céréales complètes ou de produits végétaux de qualité demeure insuffisante ce qui ne permet pas de disposer d'un statut optimal en micronutriments protecteurs.

Tous ces défauts de la chaîne alimentaire pourraient être corrigés dans le sens d'une meilleure satisfaction des besoins nutritionnels de l'homme ce qui semble aller de pair avec les missions de l'agriculture.

Il revient à la recherche de poser les fondements théoriques pour favoriser l'avènement d'un nouvel âge alimentaire. Ceci nécessiterait :

- d'explorer la biodiversité végétale sous l'angle des espèces botaniques, des variétés, des possibilités de culture et de l'apport en micronutriments
- de décrire la fonctionnalité et les effets santé des produits végétaux
- de développer des technologies douces de transformation alimentaire susceptibles de préserver la complexité des aliments
- d'étudier les possibilités d'organiser des circuits de distribution nouveaux pour la valorisation des produits de l'agriculture et pour la création d'une offre alimentaire qui n'induit pas des concurrences déloyales dans le prix des aliments
- de développer une vulgarisation nutritionnelle efficace pour susciter l'adoption de modes alimentaires protecteurs

Les programmes actuels de recherche en nutrition sont très éloignés de ces objectifs essentiels pour l'élaboration d'une chaîne alimentaire respectueuse de l'environnement et adaptée à l'homme et ils devraient être prioritairement recentrés vers la définition d'une alimentation préventive. Il conviendrait de mettre l'accent :

- sur une meilleure connaissance des critères de qualité nutritionnelle des aliments
- sur la description de leur multifonctionnalité

- sur la mise en évidence des mécanismes de protection des aliments ou des micronutriments.

Ces recherches devraient être prolongées en amont par des études concernant la description des facteurs limitants pour l'élaboration de la qualité nutritionnelle. Il serait important d'étudier la possibilité de développer des circuits de distribution compatibles avec des choix nutritionnels optimaux. De plus, il est nécessaire de mieux comprendre le choix des consommateurs et leur adhésion possible à une offre alimentaire théoriquement plus adaptée au maintien de leur santé.

Actuellement, il semble que les organismes de recherche ne se soient pas positionnés clairement sur ce type d'objectifs de recherche en vue de mettre en œuvre une politique alimentaire en accord avec des objectifs de santé publique.

Au lieu de cela, on peut observer une absence de finalité claire des recherches actuelles en nutrition, si ce n'est en direction du développement des industries agro-alimentaires, et une forte limitation des études aux aspects métaboliques. Par exemple, aucun moyen conséquent de recherches n'est attribué à l'exploration de l'effet santé des produits végétaux.

En conclusion, les orientations de recherche actuelles ne permettent pas de répondre aux nombreuses questions posées par la société dans le domaine de l'alimentation, ni surtout d'œuvrer à l'avènement d'une chaîne alimentaire qui corrige les défauts induits par l'industrialisation de l'alimentation et la marginalisation du rôle de l'agriculture.

Interrogations pour le groupe de travail

Yveline NICOLAS (Adéquations)

Définition de la sécurité alimentaire (FAO)

La sécurité alimentaire existe lorsque chacun dispose à tout moment d'un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active

La sécurité alimentaire suppose quatre conditions : assurer une offre suffisante tout au long de l'année ; permettre à tous l'accès à la nourriture ; favoriser une distribution équitable au sein de la famille ; garantir la qualité de l'alimentation.

Compte tenu des transformations majeures des systèmes alimentaires (industrialisation) et des modes de vie (urbanisation) dans le monde, la question est tant (si non plus) de politique alimentaire et nutritionnelle que de sécurité alimentaire ; les nouveaux enjeux des politiques renouvelées (versus celles des années 80) étant la santé et l'environnement.

1/ Approche par acteurs de la sécurité alimentaire

- Les agriculteurs les modèles agricoles
- Les transformateurs Les modèles agro-alimentaires
- Les distributeurs les modèles de distribution

- Les consommateurs les modèles de consommation
- Autres acteurs importants à prendre en compte : les publicitaires et médias ; le système éducatif et l'information ; les politiques publiques, françaises (agricole, Programme National Nutrition-Santé), européennes (PAC et sécurité alimentaire) et mondiales (accords agricoles de l'OMC, Codex) ; autres à préciser

Questions

- Quels sont : le rôle, la fonction, l'impact de chaque acteur en matière de sécurité alimentaire et notamment de qualité des aliments ?
- Quelles sont les entraves, à chaque niveau d'acteurs, à la mise en place d'une politique de sécurité alimentaire et notamment de qualité des aliments ?
- Quelles sont les relations entre chaque acteur pour assurer la sécurité alimentaire et notamment la qualité des aliments ? Sont-elles équitables ?
- Quelles sont les pistes de recherche pour améliorer l'objectif de sécurité alimentaire ?
- Quel est l'impact de ces différents acteurs sur la diversité biologique et les ressources environnementales ?
- Cas pratiques : le milieu hospitalier ; l'école. Comment faire le lien entre nutrition et santé à l'hôpital ? Comment généraliser une alimentation saine à l'école ?

2/ Approche par certaines familles d'aliments et par la qualité globale des régimes alimentaires

- Les végétaux : fruits, légumes, céréales
- Les produits animaux : viandes, produits laitiers

Questions

- Quelles recherches sur la malnutrition (alimentation quotidienne déséquilibrée) en France (et en UE) ?
- Quelles recherches pour mieux comprendre et valoriser l'utilisation optimum et la multifonctionnalité des végétaux dans l'alimentation humaine et la santé ?
- Recherche sur la question du bénéfice-risque : 5 fruits et légumes par jour au regard de l'impact des pesticides ingérés
- L'objectif de sécurité alimentaire et de santé nutritionnelle (au Nord comme au Sud) implique-t-il de limiter la part de produits animaux au Nord ?

3/ Approche par la résolution des problèmes de santé publique liés à l'alimentation

- Analyse des problèmes nutritionnels actuels dans les pays du Nord et les pays du Sud
- Remonter jusqu'aux causes de ces problèmes afin d'identifier des pistes de recherche pour trouver des solutions pertinentes

Questions

- Comment définir la qualité alimentaire ? Quels nouveaux indices proposer ?
- Quelles seraient les caractéristiques d'une agriculture durable répondant aux objectifs de sécurité alimentaire ?
- Quelles recherches encourager pour définir une agriculture durable en partant d'une sécurité alimentaire durable ?
- Quelles recherches pour cerner l'impact du modèle nutritionnel du Nord sur l'agriculture et sur le modèle nutritionnel du Sud ?

4/ Liens avec les autres groupes de travail

Le groupe pourrait :

- Émettre des recommandations aux autres groupes sur l'introduction des préoccupations nutritionnelles et de qualité alimentaire dans leurs travaux
- Poser certaines questions, comme par ex :

- La place de la qualité des aliments / qualité du régime alimentaire dans le droit à la souveraineté alimentaire, l'impact du modèle nutritionnel du Nord dans l'exercice du droit à la souveraineté alimentaire du Sud (groupe V)
- Qualité des aliments / qualité du régime alimentaire et impacts sur l'environnement (groupe VI)
- OGM ; biodiversité et sécurité alimentaire (groupe III)
- Place de la qualité des aliments / qualité du régime alimentaire dans un développement agricole durable (groupe I)
- Le brevetage du vivant peut-il avoir un impact sur la qualité des aliments proposés / qualité du régime alimentaire (groupe II)

5/ Synthèse des travaux existants

Un des objectifs du groupe était, en préalable, de faire une synthèse des travaux existants (rapports officiels, recommandations déjà formulées par la FPH, etc.), afin de déterminer :

- les recherches à encourager
- des propositions pour la mise en œuvre effective des points qui font relativement consensus

Compte-rendu des travaux du groupe V

Quelles recherches en sciences sociales pour contribuer à la construction et à l'application du droit à la souveraineté alimentaire ?

Présentation

Méridith ALLLOUD, Jacques BERTHELOT, Michel BUISSON

La souveraineté alimentaire (SA) peut se définir comme le droit de chaque pays ou groupe de pays voisins de même niveau de développement d'adopter le type de politique agricole correspondant aux attentes de la population, en respectant celui des autres pays à faire de même, donc en s'interdisant toute forme de dumping, défini comme l'exportation à un prix inférieur au coût complet de production. La SA est de plus en plus largement revendiquée, au Nord comme au Sud, comme le seul moyen de garantir le droit à l'alimentation et de promouvoir une agriculture paysanne durable, socialement et environnementalement, garantissant la sécurité alimentaire quantitative et la sécurité sanitaire des aliments en sauvegardant les modèles culturels alimentaires, ainsi que les autres composantes de la multifonctionnalité de l'agriculture : maintien d'emplois agricoles nombreux garants d'une répartition territoriale équilibrée de la population, de la qualité des produits et des paysages et du bien-être animal.

Depuis les années 90, en promouvant la baisse des prix à la production, les politiques agricoles, au Nord comme au Sud, ont été mises au service des firmes agroalimentaires et ont aussi servi, la PAC notamment, de monnaie d'échange dans le cadre des différents « Rounds » du GATT-OMC et d'accords bilatéraux de libre-échange. Sans aucun profit pour les consommateurs, l'environnement et les contribuables de l'Union européenne ou des Etats-Unis mais en perpétuant un dumping destructeur des paysannes du Sud. Pourtant la SA et le droit à l'alimentation ont été revendiqués de plus en plus fortement par les agriculteurs du monde entier, par la société civile internationale, les institutions internationales s'y intéressant elles-mêmes de plus en plus.

Malheureusement les chercheurs en sciences sociales appliquées à l'agriculture sont restés majoritairement prisonniers du paradigme libéral dominant et ont souvent préféré élaborer des modèles économétriques sophistiqués, souvent peu connectés à la réalité, plutôt que rechercher des modèles alternatifs de politique agricole, en testant notamment la fiabilité de politiques axées

sur la SA sans dumping, où les revenus agricoles seraient basés sur des prix rémunérateurs sans aides directes pour au moins la moitié de la production, par une protection efficace à l'importation et une bonne maîtrise de l'offre, au plan national comme international.

Deux grands domaines sont à approfondir par les chercheurs :

Sur l'objectif :

Nature et enchaînement des différents droits : à la SA, à la sécurité alimentaire, à l'alimentation; contenu précis du refus du dumping; rapports Etats/entreprises agroalimentaires; organisation d'un multilatéralisme codifié et contrôlé (dans ou hors OMC); rapports entre les échanges de produits agricoles et alimentaires et ceux des autres produits et services ; cohérence entre les politiques nationales et régionales avec les politiques multilatérales.

Sur les aspects économiques et juridiques de cette nouvelle régulation :

Avantages/inconvénients à court et long termes pour les différents types de pays du remplacement de l'actuel Accord sur l'agriculture de l'OMC par un autre Accord basé sur la SA sans dumping; construction de ce droit pour les produits de base tempérés et tropicaux et les autres produits plus élaborés ; aides occidentales à la transition vers la SA pour les pays pauvres compte tenu du faible pouvoir d'achat des populations urbaines.

Objectifs

Jean-Luc MALPAUX

Il paraît important de bien se positionner par rapport au travail qui est fait dans le cadre de la plate forme pour une agriculture durable et solidaire (<http://www.agricultures-durables-solidaires.org/>) de façon à ne pas refaire la même chose.

Les 3 points proposés, état des lieux, définir l'enjeu stratégique et organiser l'échange entre partenaires, me semblent convenir.

a) Établir un état des lieux de la recherche et plus largement, des connaissances sur la souveraineté alimentaire, au niveau français et international etc.

b) Travailler en fonction de l'enjeu stratégique citoyen et scientifique défini collectivement. Il s'agirait de faire en sorte que l'engagement pour la SA soit

accessible à une population plus large que les militants et chercheurs déjà mobilisés par la question. Comment la recherche peut donner aux différents réseaux militants déjà mobilisés les moyens de faire partager la question de la souveraineté alimentaire sur la base d'une définition claire et accessible ? On peut effectivement partir des deux points du texte d'appel (« sur l'objectif » et « sur les aspects économiques ») peut-être dans ce dernier point (essayer de voir en quoi avancer vers la SA rejoint d'autres préoccupations de notre société (ou d'une partie de notre société), par exemple : sécurité alimentaire, choix de consommation, niveau de vie.

c) Échanger avec les différents partenaires concernés par ce type de travail

Définition et enjeux (proposition)

Michel BUISSON

1. Définition de la SA et conditions

On peut repartir de la définition donnée par la Via Campesina en 1996 lors du sommet de l'alimentation : « *L'alimentation est un droit humain fondamental. Ce droit ne peut être concrétisé que dans un système qui garantit la souveraineté alimentaire. La souveraineté est le droit de chaque nation de maintenir et d'élaborer sa propre capacité de produire ses propres aliments de base dans le respect de la diversité productive et culturelle.* »

Je propose une autre formulation : chaque pays ou groupe de pays a le droit de satisfaire ses besoins alimentaires de la façon qui lui paraît la plus appropriée, mais sans dumping vis-à-vis des autres pays.

Les trois termes de « souveraineté », « d'alimentaire », de « dumping », doivent être précisés.

- Le terme de souveraineté peut, notamment en France, être mal compris, en raison des courants souverainistes. Mais il s'agit d'une souveraineté limitée à une question vitale qui, à l'opposé du protectionnisme, repose sur une négociation multilatérale dans un cadre de justice et de droit international (voir 2). Il s'agit de souveraineté sans souverainisme et sans protectionnisme.

- Le terme « d'alimentaire » peut paraître restrictif mais tout le monde comprend bien qu'il inclut aussi la production des biens agricoles. L'intérêt de ce terme est de situer le débat au niveau de l'objectif final qui est bien celui de l'alimentation et dans toutes ses dimensions, dont culturelles. Mais il faut aussi prendre en compte les biens agricoles non alimentaires (fibres, énergie) qui mobilisent les mêmes moyens de production que ceux destinés à l'alimentation. Le choix d'inclure ou non la pêche en mer est plus difficile. L'importance du poisson dans l'alimentation de nombreux pays pousse à l'inclure alors que le droit international de la pêche conduit à l'exclure ; de même, le plus faible poids des échanges internationaux pour le poisson que pour les produits agricoles. Je propose de ne pas prendre en compte cette question de la pêche dans les travaux du groupe.

- La définition de « dumping » à retenir est celle correspondant à la vente à un prix inférieur au prix de revient, c'est à dire en prenant en compte la compensation apportée par les aides directes à des prix artificiellement bas. Cette définition est plus juste que celle de l'OMC (pas de vente à l'extérieur en dessous des prix intérieurs) mais ne règle pas tous les problèmes posés par la détermination des prix de

revient ni les autres formes d'aides à l'agriculture ou aux échanges.

Il ne faut pas, par contre, « surcharger » la définition et l'objectif, en introduisant des indications du type « tout en se basant sur la petite et la moyenne production, ... » (FSM 2), ou « décider démocratiquement » (CCFD). Ces surcharges, louables, relèvent d'un autre débat ou combat. Si l'on veut établir un droit il faut que son contenu reste de nature juridique.

Ainsi conçue, la souveraineté alimentaire est plus large et d'un autre niveau que le droit à l'alimentation qui relève des droits individuels que doivent assurer les Etats à tous leurs habitants alors que le droit à la souveraineté alimentaire est un droit des Etats ou groupe d'Etats, que doit assurer la communauté internationale. La sécurité alimentaire, aux plans quantitatif et qualitatif, relève des deux niveaux : national et international.

Les conditions requises pour rendre effective la SA (essais) :

- élaborer, faire adopter et faire appliquer un nouveau droit des échanges internationaux de produits agricoles à la place de la réglementation actuelle.
- mettre en place, dans le cadre de ce droit des échanges, un ensemble de règles et d'outils de régulation de l'offre et de gestion des échanges.

Il n'est pas proposé de travailler sur ce volet (trop vaste) dans le cadre des forums de la recherche publique. Il sera mené dans le cadre du groupe « Souveraineté Alimentaire » de la Plateforme pour une Agriculture Durable et Solidaire.

Ces conditions relèvent, bien sûr, du champ politique, seul susceptible de faire adopter ce nouveau droit international. Plus globalement, la SA doit aussi s'inscrire dans d'autres rapports internationaux (conception de la place de l'agriculture dans le développement, question de la dette, de l'Aide Publique au Développement, ...). Elle est également très exigeante en matière de politique des différents Etats.

Ces conditions exigent, un travail intellectuel et militant en vue de préciser le contenu et les enjeux de la SA aux différentes échelles et de mobiliser plus largement les différentes forces sociales et politiques. C'est là l'objectif du groupe : contribuer modestement, en complément de ce qui se fait par ailleurs et dans l'esprit de la Fondation

Sciences Citoyennes, à cette clarification des enjeux et à cet élargissement de la mobilisation (voir par ailleurs la note de Jean-Luc MALPAUX plus haut).

2. Les enjeux de la SA : du global au local

Ces enjeux concernent à la fois, à différentes échelles, ce que l'on veut promouvoir en cherchant à conquérir le droit à la souveraineté alimentaire et ce que l'on combat.

Ce que l'on veut promouvoir

Il me semble que l'on cherche à promouvoir 3 choses très importantes à travers ce combat pour le développement de la SA :

- Pour le Sud : résoudre plus facilement la crise, notamment alimentaire, et favoriser un autre mode de développement,
- Pour le Nord : pouvoir décider une autre politique agricole et développer l'autonomie sous différentes formes et à toutes les échelles,
- Pour le Monde : contribuer à de nouveaux rapports entre les pays.

- Pour le Sud : résoudre plus facilement la crise, notamment alimentaire, et favoriser un autre mode de développement.

Si les politiques « officielles » ne sont pas sans succès dans certaines conditions et avec leur lot de problèmes (révolution verte en Inde), il y a urgence à inverser l'approche de la lutte contre la faim et favoriser un autre développement ¹.

Face à la persistance d'un grand nombre de pauvres mal nourris (840 millions de personnes victimes de famine ou de sous-alimentation, moitié de la population du Sud touchée par un problème lié à une alimentation insuffisante, dont une grande partie de paysans et de femmes), l'alimentation, (droit humain fondamental) constitue un enjeu stratégique pour tous les pays et une des bases de tout projet de développement soutenable pour la plupart des pays, (mais situations actuelles très variables : taux de dépendance alimentaire = 56 % en Egypte, 46 % au Mexique, proche de 0 dans beaucoup de pays du SE asiatique).

Le choix du mode de production et d'alimentation est essentiel pour éviter l'exode, associer les paysans

¹ Ce terme ne doit pas être tabou au moins pour 3 raisons ; le développement n'est pas la croissance, le développement peut emprunter d'autres voies que celles que l'on connaît, impossibilité pour beaucoup de pays, de satisfaire les besoins humains fondamentaux sans développement reposant sur une certaine croissance.

et les femmes au développement, adapter les façons de produire et de consommer aux enjeux environnementaux et sociaux de chaque pays et région. Le Développement de la SA (DSA) est ainsi le moyen d'éviter la perte de la biodiversité, la standardisation des façons de produire et de consommer, ...

Ce droit à l'alimentation ne peut pas être soumis aux règles de plus en plus libérales qui favorisent les agricultures les plus développées et les grandes firmes du commerce ou de l'agro-alimentaire qui ont bénéficié et bénéficient encore de nombreuses aides publiques, d'un environnement institutionnel très favorable et d'un niveau très élevé de productivité.

Ce droit à l'alimentation, droit interne à chaque pays, doit reposer sur le droit à la souveraineté alimentaire qui doit permettre, si les autres conditions sont réunies, de mieux résoudre les problèmes de la faim et ouvrir d'autres perspectives de développement et de façon adaptée à chaque pays et groupe de pays.

- Pour le Nord : pouvoir décider une autre politique agricole et développer l'autonomie sous différentes formes et à toutes les échelles.

La conquête de la souveraineté alimentaire est une condition indispensable pour la mise en place d'une politique qui, en interne, serait basée sur des prix rémunérateurs et sur la maîtrise/répartition des volumes de production et, en externe, sur des échanges sans dumping.

La souveraineté alimentaire devrait aussi permettre au sein de l'UE, d'adapter davantage les politiques aux conditions de chaque pays de façon à réduire les divers effets négatifs du « marché unique », notamment au bénéfice de certains nouveaux adhérents.

Plus globalement, la conquête de la souveraineté alimentaire doit favoriser une autre liberté de penser et de réaliser la production, les échanges, l'utilisation des biens agricoles et alimentaires à tous les stades du système alimentaire.

Au plan des relations internationales, une Europe actrice de la conquête du DSA, pourrait avoir un autre rôle dans les relations Nord-Sud.

- Pour le Monde : contribuer à de nouveaux rapports entre les pays.

La recherche d'un droit à la souveraineté alimentaire, constitue une des voies importantes pour redonner de l'autonomie aux pays du Sud, autonomie qui ne soit pas seulement formelle et basée sur des dérogations (au titre du « traitement spécial et différent », TS&D), mais sur la réalité de leur situation et de celle des pays qui actuellement « négocient » avec eux. Cette autonomie est aussi à construire dans deux autres batailles importantes concernant la dette et l'accès aux médicaments. De plus, accès aux médicaments et SA ont en commun la lutte contre des mêmes firmes identiques ou du même type.

Cette autonomie peut favoriser d'autres politiques de développement, à condition que les pays du Nord et les institutions financières internationales (BM, FMI) en prennent les moyens. Il s'agit en particulier d'établir, en partenariat, de nouvelles modalités d'intervention des pays développés en faveur des pays pauvres : politique des échanges, annulation de la dette, accès aux médicaments, autres modalités d'appui technique,... sans oublier tous les éléments favorables à la réduction des guerres, sources de nombreuses famines.

Dans le cadre de ces nouveaux rapports, en plus du changement des règles de l'OMC en matière agricole et alimentaire, mais aussi en matière industrielle, il s'agit notamment de la réforme des politiques agricoles des pays développés, celles des pays interventionnistes : USA et UE et celles des pays libéraux agro-exportateurs : Australie, Canada, etc. : arrêt des aides dans un contexte de conquête de débouchés extérieurs, des exportations à prix inférieurs aux coûts de production¹, suppression des restrictions aux importations au nom de normes discutables, arrêt de certains usages de l'aide alimentaire.

Remarque : *beaucoup de ces exigences sont celles de l'OMC. Mais l'objectif est ici que les pays du Nord arrêtent leurs politiques défavorables aux pays du Sud et permettent à ceux-ci de mettre en œuvre leur souveraineté alimentaire, donc en particulier de limiter leurs importations. Surtout, cette possibilité de protectionnisme du Sud ne doit pas déclencher le protectionnisme du Nord vis-à-vis du Sud.*

¹ Le dumping (vente à prix inférieur au coût) est interdit mais très difficile à apprécier en particulier pour les biens agricoles en raison des difficultés de calculer un coût et du développement des prix administrés fixés à un niveau très bas avec compensation par des aides directes. Ainsi, la référence aux prix intérieurs perd toute validité pour beaucoup de produits dans les pays interventionnistes. Plus largement, la faiblesse de certains coûts et donc de certains prix peut provenir de la non prise en compte des coûts environnementaux (dumping à base environnementale) ou des très mauvaises conditions faites aux travailleurs (dumping à base sociale).

C'est notamment dans cet esprit que doit se mener le combat pour une autre PAC et pour un contenu satisfaisant aux suites de l'accord de Cotonou.

Plus globalement, il s'agit de trouver d'autres fondements et d'autres règles pour la prise de décisions dans les relations Nord-Sud, Est-Ouest ¹, « *chaque partie devant se sentir partie prenante dans un projet commun de transformation à l'échelle planétaire* » (M. Bouliane et al, Recherches N° 21 p. 50).

Ce travail passera par deux étapes en parallèles

- Bibliographie commentée des travaux servant de charpente à la discussion

- En quoi la SA permet d'autres relations internationales et d'autres modes de développement (ou au contraire de sortir d'un modèle de développement plus ou moins unique ?) Les pays à fort taux de paysannerie pourraient mettre en oeuvre des modèles de développement plus lents et plus supportables humainement, économiquement et environnementalement
- Les différents outils de politique agricole/alimentaire régionales et inter-régionales
- En dehors de l'utilité mercantile, quelles autres utilités ? Avec quels indicateurs (qualité, inégalités intra-pays, etc.) ?

- Propositions de thèmes de recherche ou de valorisation des travaux disponibles (quelles mobilisations citoyennes et quels moyens de mise en oeuvre à travers ou sans le groupe le travail : mise en réseau, incorporation des problématiques dans les réseaux existants)

Ce que l'on combat. (non développé) Ce combat pour le développement de la SA s'inscrit dans celui, plus global pour « un autre monde » en mettant tout particulièrement l'accent sur les méfaits :

- de la libéralisation des échanges des produits agricoles et alimentaires,
- du poids des firmes du Nord dans ces échanges et sur leur pression à l'emploi de certaines techniques (OGM ...)
- et de modes de développement ou de consommation inadaptés.

¹ Via Campesina et FIAN (Food First information and Action Network) ont, dans cet esprit, demandé en avril 2002 à la Banque Mondiale d'arrêter le processus de définition de nouvelles politiques agricoles. Voir le document en fin de « Question agraire et mondialisation, points de vue du sud » Alternatives Sud ; volume IX (2002) 4 ; L'Harmattan ; Paris.

Compte-rendu des travaux du groupe VI

Agriculture et effet de serre

Présentation

Diane VANDAELE (RAC-France)

Introduction

Les scientifiques du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) s'accordent aujourd'hui pour dire que les changements climatiques existent. Les modèles prédisent un réchauffement mondial compris entre 1,4 et 6°C au cours des 100 prochaines années, une modification de la pluviométrie et un accroissement de la fréquence des événements climatiques extrêmes. Au cours du XXe siècle, on a déjà observé une hausse de la température moyenne à la surface du globe de 0,6°C, dû à un accroissement de l'effet de serre additionnel provoqué par de forts rejets de gaz à effet de serre (GES) d'origine humaine, qui s'accumulent dans l'atmosphère. L'agriculture est une des activités importantes en termes d'émissions de GES. En 2002, elle représentait 19,4% des émissions françaises de GES. Même si la part de chaque composante est difficile à évaluer avec précision, on trouve, dans l'ordre de quantité d'émissions :

- Le protoxyde d'azote (N₂O), causé par la décomposition de l'urée (3%) et l'épandage d'engrais azotés (53%),
- Le méthane (CH₄), dégagé par les ruminants (29%), la fermentation des déjections animales (4%) et les rizières (0,2%)
- Le dioxyde de carbone (CO₂) dégagé par les engins agricoles (11%) et la production d'engrais.

Si le climat évolue, l'agriculture sera une des principales activités à en subir les conséquences, pas tant en France, qu'au sud de l'Europe et de l'Asie, en Amérique Latine et surtout en Afrique : menaces sur les récoltes et la sécurité alimentaire, raréfaction des ressources en eau, accentuation de la désertification, submersion des deltas... Les régions les plus pauvres du monde auront plus de mal à s'adapter devant les conséquences agricoles des changements climatiques (carences infrastructurelles, manque d'accès aux technologies et à l'information...) et seront les plus exposées car elles dépendent de systèmes agricoles isolés dans des régions semi-arides et arides.

Quels impacts pour l'agriculture ?

Les changements climatiques, qui modifieront en même temps les températures moyennes et les précipitations, auront des impacts sur les productions, en termes de quantité et de qualité, sur l'environnement et sur l'espace rural. Ces modifications climatiques amplifieront aussi les zones d'action de certains ravageurs.

Même si les projections des effets régionaux sur l'agriculture sont encore incertaines, les productions végétales et animales étant optimisées selon les zones climatiques, on imagine que les rendements et la productivité des cultures seront touchés, mais différemment selon les lieux.

Culture végétale

L'évolution et les changements saisonniers du régime des précipitations influenceront l'humidité des sols, la hausse des températures aura des répercussions sur les schémas de production, sur la croissance et la santé des plantes et l'expansion des insectes et maladies des végétaux viendra aggraver le risque de pertes de récolte. L'augmentation des concentrations de CO₂ dans l'atmosphère devrait stimuler la photosynthèse de certains végétaux. Des expériences de doublement des concentrations de CO₂ ont confirmé que la « fertilisation par le CO₂ » peut augmenter les rendements moyens de certaines cultures et en diminuer d'autres.

Culture animale

Le secteur de l'élevage serait aussi affecté avec une perturbation du secteur agricole céréalier par exemple. De manière générale, les effets positifs des changements climatiques pourraient se traduire par un allongement des saisons de croissance, une diminution de la mortalité hivernale naturelle et des taux de croissance plus rapides aux latitudes élevées. Parmi les effets négatifs, il pourrait y avoir une perturbation des schémas de reproduction établis, des itinéraires de migration et des relations entre les écosystèmes.

Les questions qui se posent aujourd'hui...

Comment réduire les émissions de GES du secteur agricole ?

La première solution, radicale, consiste à diminuer la consommation de viande, de lait et de produits laitiers. Une évolution qui peut passer par des comportements individuels et une réorientation de la politique agricole vers des cultures végétales.

La seconde famille de solutions va dans le sens d'une agriculture durable et paysanne :

- Réduction des émissions du protoxyde d'azote au niveau des pratiques culturales (bilan azoté)
- Réduction des émissions de méthane au niveau de l'alimentation des bovins (mais autres risques sanitaires et environnementaux) et des systèmes d'élevage, grâce aussi à une bonne méthanisation des effluents d'élevage et à un système de captage pour produire de l'énergie.
- Réduction des émissions de CO₂ grâce à une utilisation plus raisonnée des engrais et à l'utilisation de l'huile brute pour alimenter les tracteurs par exemple. Le stockage de carbone dans les sols agricoles est également possible (reconversion des terres arables en prairies permanentes ou temporaires) même si ce stockage n'est que temporaire (séquestration entre 20 et 50 ans selon les cas) et il n'est bénéfique que sous certaines conditions. On peut aussi penser au soutien des espaces arborés non forestiers (haies, alignements, arbres épars...) pour la production de bois énergie et le stockage du carbone. Les mesures en faveur du stockage du carbone doivent être intégrées dans une politique agrienvironnementale plus large.
- Développer les énergies renouvelables en substitutions aux énergies fossiles sur les exploitations agricoles, mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique.

Les mesures économiques (primes et taxes) pourraient également réduire les émissions agricoles, en incitant les exploitants à choisir des activités moins polluantes (redevance excédents d'azote, éco-conditionnalité des aides portant sur un volet effet de serre ou bilan énergétique, prime par unité de carbone stockée). Cependant, la mise en œuvre pratique de ces mesures économiques est délicate, à cause des problèmes techniques et des inégalités financières entre les exploitations agricoles.

On peut aussi penser simplement à mettre en place un grand programme national de sensibilisation des agri-

culteurs et de la filière agro-alimentaire aux changements climatiques

Comment l'agriculture peut-elle s'adapter aux changements climatiques ?

On peut limiter les effets négatifs des changements climatiques en modifiant les modes de culture et les variétés utilisées, en introduisant de meilleurs systèmes de gestion des ressources en eau et des périmètres d'irrigation, en adaptant les calendriers des semis et méthodes de labour ainsi qu'en planifiant plus justement l'utilisation des sols. Les effets étant très différents d'une région à l'autre, certains pays pourraient connaître une diminution de leur production même s'ils prennent les mesures d'adaptation aux changements climatiques nécessaires.

Conclusion

Les partisans d'une agriculture durable et paysanne doivent se saisir du dossier des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques car de nombreuses pistes sont exploitables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole. Dans le même temps, les effets du réchauffement climatique sont déjà engagés et puisque l'agriculture en subira les conséquences, il faut aussi réfléchir aux moyens d'adaptation.

Enjeux de recherche pour réduire drastiquement les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre

Diane VANDAELE, Régis FAGUÉLIN,
Laurent LEGUYADER, Jacques MARET, Glen MILLOT

Les données proviennent du Centre Interprofessionnel d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA)

Impacts des sols agricoles sur l'effet de serre (51 600 kt éq CO₂ en 2001 en France)

- Étude des impacts de différents fertilisants (NPK, fumier, etc.) en termes d'émissions de N₂O. *Travaux en cours à l'INRA*
- Quelles sont les pratiques agricoles qui permettent une absorption optimale des fertilisants (N P K et oligo-éléments) par les plantes ?
- Quelles sont les semences (paysannes, hybrides) qui permettent de mieux réduire l'apport d'azote sur les sols agricoles ?
- Quel bilan de la méthode du non-labour sur l'émission et absorption de CO₂ et de N₂O ? *Travaux en cours à l'INRA*
- Comment limiter l'engorgement des sols car plus le sol est saturé en eau, plus les émissions sont importantes ? Quelle est l'influence des fongicides et autres pesticides sur l'absorption ?
- Quel type de culture et quelles rotations de culture pour des conditions pédo-climatiques données en vue de réduire les émissions N₂O ?
- Quels impacts des machines agricoles (« notamment celles à prise de force ») sur la compaction des sols et les effets qui en découlent (augmentation de l'énergie de travail du sol, inondations, etc.) ?

Impacts de la fermentation entérique ? (29 300 kt éq CO₂ en 2001 en France)

Des travaux montrent que l'unité de produit formé en élevage intensif (lait ou viande) n'est pas plus productrice de méthane que l'unité produite en système moins intensif (cf publication de Daniel Sauvart et coll à l'Académie d'Agriculture en 1999)

- Quels sont les aliments de l'agriculture durable les moins méthanogènes ? Les modes d'alimentation (batterie, air libre) influent-ils sur la quantité de méthane produite par les bovins ?

- Quels compléments alimentaires pour réduire les émissions de CH₄ (huile, ...) ?

- Quels impacts en émission de GES (et sociaux-économiques) de la réduction de la production bovine hors sol et d'un rééquilibrage avec d'autres productions animales (piscicoles et avicoles en particulier) ? La production de méthane dépend essentiellement de la taille du cheptel, donc :

- Étude socio-économique à budget des ménages constant : quels impacts sur les émissions des GES, quels impacts sur l'emploi d'une consommation de viande de qualité (produite en agriculture durable voire bio) mais en moins grande quantité (en tenant compte du budget alimentation seul ou alimentation ET santé) ? Comment faire basculer les habitudes de consommation occidentales ?

Impacts des déjections animales ? (17 300 kt éq CO₂ en 2001 en France)

- Comment valoriser le biogaz à la ferme ?

- Comment optimiser les différentes étapes de valorisation du biogaz : l'alimentation animale influence-t-elle la production de gaz acides (CO₂, H₂S, etc.) ? Et si oui, comment l'optimiser sans autres conséquences. Quelle rentabilité économique comme source énergétique en circuit fermé ? Quelle rentabilité économique (avec la prise en compte des coûts de purification pour injection dans le réseau) comme source de revenu agricole ?

- Étude comparative de l'absorption des déjections animales par type de sol ? Quelles différences entre

les émissions dues aux déjections animales pour un élevage sur prairie ou sur paille et sur caillebotis ?

notamment via des compostages (agricoles, citadins, etc.) ?

Impacts de la consommation d'énergie ? (10 100 kt éq CO₂ en 2001 en France hors transport)

- Quelle est la contribution des transports vers la ferme (flux de matières premières et d'intrants) et de la ferme à l'assiette ?

- Analyse du cycle de vie des différents biocarburants ? Quels modes de production ? - Valorisation du biogaz ? voir partie sur les déjections animales

- Quelles cultures et quels modes de production pour optimiser le stockage de carbone dans la matière végétale ?

- Évaluation du coût énergétique de la production d'engrais, d'herbicides, de fongicides et autres pesticides ou régulateurs de croissance ?

- Comment utiliser les bâtiments agricoles pour la production d'énergie renouvelables : photovoltaïque, thermique avec cheminée et turbine actionnée de nuit par le courant ascendant d'un stock d'eau chaude en bas d'une cheminée, etc.

- Évaluation des cultures énergétiques (paille, etc.) pour la production de chaleur et éventuellement d'électricité par la cogénération.

Enjeux de recherche plus globaux :

- Étude de la variation des émissions de GES entre une agriculture plus autonome (en circuit plus fermé, créatrice d'emplois) et l'agriculture industrielle (modèle actuellement promu).

- Quels indicateurs environnementaux pour valider la durabilité de l'agriculture et sortir de la logique d'un PIB croissant ?

- Quel impact global de la recherche du rendement maximum en terme de dégradation de l'environnement (en particulier pour les productions de fourrage) ?

- Étude de l'évolution des taux de matière organique résultat de 50 années d'agriculture intensive. Coûts et faisabilité technique compte tenu de la demande alimentaire permanente de la « réparation » des sols

Forum public de synthèse - méthodologie des ateliers

Comme pour les autres forums régionaux, les ateliers consistaient en des tables d'une quinzaine de participants autour de thèmes définis à l'avance.

Chaque table a été animée par une personne dont le rôle était à la fois de permettre le traitement de la problématique dans le temps imparti et d'assurer la prise de parole de tous de façon équilibrée. Les animateurs avaient pour la plupart participé aux réunions d'organisation du forum. Ils n'ont pas été recrutés en fonction de leur expertise du sujet débattu mais en accord avec notre volonté d'assurer un débat participatif et ouvert.

Pour les participants aux ateliers, un guide des échanges a été distribué afin d'aider les ateliers à s'organiser. Ce guide permettait aux participants de prendre des notes mais servait surtout à présenter la méthodologie proposée ainsi qu'une estimation du temps nécessaire à chacune des phases détaillées ci-dessous.

Pour ce forum, 2H00 étaient consacrées aux ateliers.

Voici une brève description du déroulement type que nous avons proposé :

L'animateur expliquait la méthodologie proposée puis un rapporteur écrit et un rapporteur oral sont choisis par le groupe : le rapporteur écrit ayant pour charge de rédiger un compte-rendu qui sera intégré aux actes du forum, le rapporteur oral présentant en 2-3 minutes les conclusions de l'atelier en séance plénière avant le débat.

Ensuite, un tour de table avait lieu pour que chacun puisse se présenter brièvement.

Une courte période de réflexion était proposée par les animateurs, afin de permettre aux participants à l'atelier de se préparer aux débats en notant les grandes lignes de leurs interventions. Pour certains ateliers, des questions étaient proposées. Le but n'était pas de cadrer de façon rigide le débat mais de permettre à chacun de coucher sur le papier quelques éléments de réflexion préliminaires. Ainsi, il était tout à fait possible d'ajouter de nouvelles questions. Un petit quart d'heure était consacré à cette phase pour que l'essentiel du temps de l'atelier soit réservé au débat, soit environ 1H20.

Enfin, le dernier quart d'heure servait à formaliser l'expression de chaque table. Il était suggéré que soit listés quelques (3 à 5 par exemple) éléments d'analyse, quelques interrogations et propositions par rapport au sujet de l'atelier.

Le rapporteur oral disposait d'une fiche de synthèse pour reprendre les conclusions sous ces trois angles (analyse, interrogations, propositions). Ces contributions ont été transcrites telles quelles dans ce compte-rendu à partir des enregistrements audio d'où le sentiment de spontanéité qui en ressort.

Le rapport écrit, quant à lui, était rédigé à froid à l'issue du forum.

Une fois les rapports oraux présentés, un débat général était proposé à la salle.

Atelier 1

- Recherche agronomique, innovations paysannes et développement agricole durable (non compétitives, au nord comme au sud);
- Quelles recherches pour la sécurité et la qualité alimentaire ? (Sud, impacts environnementaux, santé) ;
- Agriculture et effet de serre

Rapport oral de Marc DUFUMIER

Retranscription de Glen MILLOT

Le premier groupe de travail, c'était trois ateliers et de fait, c'est le deuxième thème qui s'est imposé. C'est-à-dire qu'on a travaillé sur le thème : « quelle recherche pour la sécurité et la qualité alimentaire ? » Je vais faire un exposé rapide, et puis les gens du groupe me diront si je déforme ou si il y a des trous.

On est parti d'un premier constat qui est que peut-être que l'espérance de vie, ces dernières années, à continué d'augmenter mais en tout cas, actuellement nous craignons que ça ne puisse durer et que l'on soit dans une période où justement on a tout à craindre que cet allongement de l'espérance plafonne ou même diminue. À cela plusieurs raisons, j'emploie les mots du groupe : nous sommes dans une période de transition nutritionnelle, c'est à dire que le constat est que nous vivons, en matière de nutrition, une période de transition, où on passe d'une alimentation qui était qualifiée de naturelle et complexe à une alimentation et une nutrition qui est de plus en plus et composée et recomposée. L'agriculture devient de plus en plus productrice de matières premières pour recomposer des aliments « tout faits », par l'agro-industrie en particulier.

Une deuxième transition a été évoquée ; une transition épidémiologique. À savoir que de nouvelles maladies, de nouveaux dégâts de santé, comme le cancer, l'asthme, l'obésité, etc. se développent très vite et que ça a très directement à voir avec notre environnement : environnement alimentaire, environnement des conditions de production dans l'agriculture mais aussi nature de cette alimentation. Ça peut être directement lié aux pesticides, ça peut être directement lié aux déséquilibres alimentaires, à l'importance du sucre dégagé de tout autre élément. Enfin, des craintes pouvaient s'exprimer en relation à notre santé du fait de notre alimentation. Si on veut inverser ce mouvement, il faudrait relégitimer le rôle d'une agriculture paysanne, bio, et d'une agriculture qui ne produit pas que des matières premières pour l'agro-

industrie pour fabriquer des aliments recomposés, mais une agriculture qui produirait des aliments naturels pour que le mélange entre les différents nutriments se fasse par le cuisinier, la cuisinière, et non pas par l'agro-industrie. C'est nous qui mélangerions à nouveau les sucres, les lipides, les protéines, les fibres, etc. Il a été évoqué le concept de nutrition préventive. Il serait urgent que nous nous prévenions contre ces nouvelles maladies avec un véritable changement de régime alimentaire et nutritionnel.

Alors les thèmes de la recherche ont été discutés avec un premier constat, c'est que précisément, il faut réhabiliter une nouvelle forme d'agriculture pour une nouvelle alimentation et une nouvelle forme de nutrition à la fois plus équilibrée, plus artisanale. On souffrait d'une première chose, c'était le cloisonnement entre les instituts de recherche. Par exemple, quand l'INRA se mêle de vouloir travailler sur des questions de santé, on lui dit : « non, c'est le rôle de l'INSERM. » Quand l'INSERM commence à s'occuper de la santé, on cloisonne aussi un peu. Alors, je vais peut-être apparaître comme « anti-génétique » en disant qu'à l'INSERM, même quand on parle de recherches sur la santé, beaucoup de recherches ont trait aux maladies génétiques. Dans les modalités de définition de la recherche, il n'y a pas seulement que ce cloisonnement institutionnel, à savoir que l'INRA ne doit pas s'occuper de santé, que c'est à l'INSERM de s'occuper de santé, si c'est les sciences de la vie, ça sera encore autre chose. Mais dans les mêmes instituts, il y a parfois aussi des cloisonnements dans nos statuts de chercheurs, dans nos disciplines, dans nos tours d'ivoire. Et donc les choses pour lesquelles il faut se battre, c'est un double décloisonnement : décloisonnement dans les institutions, c'est-à-dire que l'INRA puisse travailler dans le domaine de la santé, que des gens qui travaillent dans le domaine de la santé puisse travailler avec des agronomes. Mais aussi peut-être, au sein même des institutions, décloisonner les disciplines et en particulier tout ce qui consiste à

mettre en relation la sécurité sanitaire des aliments, l'alimentation, la qualité de l'alimentation avec les conditions de l'agriculture entre autre, et peut-être les circuits courts. C'est-à-dire qu'il faudrait aboutir à des recherches beaucoup plus intégrées. Ce qui apparaît, c'est que, d'abord, ce n'est pas complètement impossible. C'est-à-dire qu'il y a bien à l'INRA de temps en temps des gens qui essaient de travailler sur des thèmes transversaux, intégratifs, etc., mais qu'ils sont souvent un peu des francs-tireurs et certains quand il sont un peu trop audacieux, même, peuvent subir des sanctions. Il y a quand même des gens qui se font flinguer quand ils essaient de mettre en avant des thèmes de recherche novateurs, non-conformistes, surtout quand c'est dérangeant.

Il y aurait peut-être urgence de mettre à profit des relations du type de ce qui est en train d'essayer de se mettre en place avec les PICRI, pour que ce type de recherche plus intégrée, plus interdisciplinaire, et sur des objets qui ont à voir avec agriculture, alimentation et santé, conjointement, puissent être mis en oeuvre avec l'idée que c'est peut-être à travers des pressions auprès des conseils régionaux qu'on pourrait peut-être faire financer des recherches de ce genre.

Il a été évoqué aussi dans ce groupe, l'émergence et la multiplication des AMAP avec l'idée que ça demanderait à être évalué. Et ça demanderait là-aussi la mise en place de recherches qu'on pourrait suggérer :

l'évaluation de toutes ces expériences alternatives en termes de production, distribution, consommation, de circuits-courts, de relation de l'agriculteur et du consommateur sur un même marché. On a évoqué les AMAP, mais il y a d'autres expériences, dont certaines, on le sait, n'ont pas très bien marché. Il a été mentionné, je crois, le marché des enfants rouges, rue de Bretagne à Paris. Il a été mentionné le conformisme vers lequel peut-être biocoop est en train de revenir. Du coup, ça renvoie aussi à des questions d'ordre socio-économiques.

La discussion a aussi porté sur la question : Pourquoi, en termes économiques, l'agriculteur qui produit une matière première et une industrie qui en refait des aliments totalement recomposés après avoir purifié, retiré les micro-nutriments importants, pourquoi ce système résiste ? Pourquoi il apparaît moins coûteux ? D'abord, est-ce si vrai ? Est-ce que dans les coûts, on a intégré toutes les externalités ?

En tout cas, il y aurait apparemment urgence de mener des recherches dans ce domaine-là et aussi sur l'acceptation du consommateur de payer éventuellement un peu plus cher pour des produits de meilleures qualités. On signalait que le budget pour l'alimentation est de l'ordre de 16%. Sur ce budget, aujourd'hui en moyenne, il n'y en a que 4% qui va à l'agriculteur, au producteur agricole. Donc, il est nécessaires de développer des recherches socio-économiques sur ces éléments-là.

Un intervenant

Je crois que c'est vraiment l'essentiel de ce qui a été dit. J'avais juste retenu deux choses supplémentaires. À l'INSERM, mais je crois que ce n'est pas valable qu'à l'INSERM, les thèmes de recherche sont financés à 20% par le public et que le complément du financement doit être trouvé auprès de partenaires privés qui vont donc avoir un rôle prépondérant sur la définition du thème des recherches. Et donc la proposition qui circule, c'est de dire que s'il faut garder un complément de financement privé, il faut d'abord que ce complément de financement tombe dans des caisses publiques, que ça aille directement au ministère et qu'ensuite que ce soit le ministère

qui redistribue ça. C'est-à-dire qu'on n'est pas contre le fait qu'il y ait des financements privés qui arrivent mais ce n'est pas au privé de dire où est-ce que la recherche doit faire. L'autre chose, c'était de dire qu'il y avait peut-être aussi un levier à faire bouger pour faire avancer ces thèmes-là, c'est le levier de l'enseignement. Notamment, il a été mentionné toute la partie de l'éducation au goût, que ce soit dans les collectivités, dans la restauration collective, mais il faudrait également des programmes de formation auprès des parents pour qu'ils puissent eux aussi transmettre ces valeurs à leurs enfants.

Un intervenant

Je crois que le principal enjeu, c'est le décloisonnement et la déprivatisation de la recherche. Comment peut-on arriver à casser le fait que, l'INSERM s'occupe de santé, mais essentiellement de génie génétique

et l'INRA n'a pas le droit de toucher à la santé. Pourtant l'obésité est de 30% aux États-Unis et de 30% chez nous pour les moins de 15 ans. Et c'est bien là un problème de global.

Un intervenant

On s'est rendu compte qu'on était d'accord sur beaucoup de constats sur comment fonctionne la recherche, sur ce qu'il faudrait changer, mais le problème c'est qu'on n'a toujours pas la boîte à outils qui permettra de changer et il faudrait peut-être travailler sur comment mettre en oeuvre des solutions aussi.

Atelier 2

- La recherche et le vivant comme bien commun et les formes de mutualisation/valorisation alternatives à la marchandisation (brevet)

- Quelles recherches en génétique végétale pour quelles semences ?

Rapport oral

Olivier CLÉMENT

Le débat a plus porté sur la question des brevets que sur la sélection. La restitution se fera à partir de la grille des ateliers, c'est-à-dire analyses, interrogations, propositions.

Au niveau de l'analyse, cinq idées sont ressorties :

1) Premier point : il existe un droit international qui fixe un cadre et aussi une certaine orientation. La question est : Peut-on évoluer contre ce cadre international notamment celui des brevets ? Il semble que pour certains, la réponse soit oui. C'est un constat juridique donc le droit peut également évoluer. D'autres juristes disent que la situation paraît aujourd'hui plutôt irréversible. Prenons le cas du débat sur la transposition de la directive 98/44, sur la protection des inventions biotechnologiques et donc des brevets.

2) Deuxième point : les brevets sont plutôt une forme de restriction à la biodiversité, un blocage des connaissances et plutôt une forme de pénalisation à terme, comme sur l'usage des semences, au Nord et Sud (peut-être plus les pays du Sud, mais les pays du Nord sont également concernés par ces questions).

3) Troisième point : il existe une confusion dans les interprétations des différents modes de propriété intellectuelle. Il n'y a pas que les brevets qui rentrent dans le champ de la propriété intellectuelle. Quels sont les différents outils et éléments entrant dans le champ du droit de propriété intellectuelle.

4) Quatrième point à propos de la filière semence : depuis plus de trente ans, on a un modèle qui continue d'imposer un standard de sélection : semences certifiées, hybrides et peut-être demain les OGM, selon des critères très spécifiques et qui donnent un cadre limité sur la sélection. Dans le même temps, des groupes d'agriculteurs s'organisent, remettent en cause, de manière volontaristes, ces modes de sélection, en faisant entendre d'autres critères. Je pense, entre autre, au réseau semences paysannes en France, mais pas seulement puisque cette démarche existe également dans d'autres pays.

5) Cinquième point : La sélection propose aussi d'autres modèles. Ce n'est pas simplement des variétés moins consommatrices en intrants (on peut réduire les intrants jusqu'à moins de 50%).

Ce sont les principaux points d'analyse de l'atelier.

Les interrogations.

1) Première interrogation : Le système des brevets est un contresens pour la défense de la biodiversité.

2) Deuxième interrogation : Une forme d'appropriation est-elle nécessaire sur certains domaines ? Celui des semences, du vivant, de la connaissance, demain peut-être celui du langage. Cependant, certains ont souligné que s'il n'existe pas un minimum de protections, il y a toujours un risque de captage, voire même de biopiraterie. Dans certains cas, des outils qui offrent un cadre apparaissent nécessaires. On a parlé droits d'auteur, de copyleft, qui sont des outils donnant un accès à la connaissance et une reconnaissance à ceux qui travaillent sur la création.

3) Troisième interrogation sur les pools de brevets qui peut apparaître comme une alternative au tout-brevet, version industrielle et privée. (Complément d'informations de Pierre CASTELLA : les pools de brevets, c'est plusieurs institutions qui mettent dans un pot commun leurs brevets.) Certains d'entre nous se sont posés la question : Est-ce vraiment une alternative ? N'est-ce pas plutôt une forme d'oligopole ? Est-ce que cela va dans le sens de la défense du bien public ou d'un bien collectif ?

Les propositions.

Première proposition ; réaffirmer la non-appropriation du vivant. Pas simplement sur l'aspect juridique car ça renvoie à des questions philosophiques et même éthique. Il faut communiquer sur l'urgence à refuser l'appropriation du vivant.

Deuxième proposition : c'est d'abord un axe de conviction et pas simplement une position afin de savoir si c'est réversible ou pas réversible. Pierre CASTELLA a présenté les accords de Marrakech, aujourd'hui, chaque pays qui adhère à l'OMC a le choix entre soit le système de brevets, soit un système sui generis. Dans le cas des systèmes sui generis, est-ce que malgré tout il n'y a pas des formules, des outils, d'autres modèles à inventer ? On a parlé de la loi-modèle africaine. En Europe, il y a l'Union des Protections d'Obtention Végétale où il conviendrait de retravailler certaines modalités appliquées au COV.

Question à la recherche : la recherche doit s'interroger sur d'autres formes de droits de propriété intellectuelle et pas seulement ceux qui nous sont imposés et se présentent comme inéluctables. La recherche doit aussi prendre en compte et reconnaître qu'il y a d'autres formes de pratiques et de savoir-faire qui se mettent en place sur le terrain, qu'il faut introduire plus fortement la biodiversité dans la recherche et définir ce qu'est

la biodiversité (ceux qui défendent les OGM parlent de biodiversité). Comme on parlait de développement durable à « toutes les sauces », il faut rappeler ce qu'est la biodiversité et qu'on ne peut pas la laisser être accaparée par ceux qui vont la travestir.

Est-ce que les organismes internationaux pourraient assurer une régulation sans qu'il y ait besoin d'avoir des outils de protection en tant que tel. Isabelle GOLDRINGER disait, par exemple, que pour faciliter l'accès à la connaissance, il suffit de tout publier, de tout mettre sur le réseau public. Est-ce malgré tout suffisant ? Est-ce qu'il n'y a pas un risque d'appropriation ?

Dernière proposition, par rapport à la directive européenne 98/44. Comment faire pour lancer une campagne française, mais également européenne ?, parce que c'est une directive européenne. Cette directive prévoit très clairement la possibilité de déposer des brevets sur les gènes.

Un intervenant

Puisque tu viens de conclure sur le brevetage des gènes, il y a quand même une question à laquelle il va falloir répondre, alors là très cloisonnée au contraire de ce que je disais tout-à-l'heure. Un gène, c'est une succession précise quand on dépose le brevet. Un brevet, c'est défini, c'est deux engrenages qui se mettent dans des positions bien précises, etc. Un gène, c'est pareil. C'est comme ça qu'ont été déposés les gènes actuels, EPSPS par exemple pour la résistance au round-up. Or, les gènes,

ils ne sont plus du tout pareils au bout de trois ou quatre générations. Donc le brevet ne tient plus. Donc quelque part, est-ce que les gènes sont brevetables ? La réponse, c'est non. Sauf si dans la directive, ils mettent que les gènes seront imprécis, mais à ce moment-là, ça veut dire que ça ferait tomber tout le système de brevetage. Donc c'est une voie d'entrée extrêmement étroite mais très précise sur laquelle il faudrait qu'on ait des précisions.

Un intervenant

Bon, la réponse à la question est oui. C'est effectivement quelque chose qui ruine le système de brevets sur les bouts de gènes, ça c'est sûr. J'ai rappelé aussi ce matin qu'aux États-Unis même, où le brevetage des gènes a pris le plus d'ampleur, les juridictions des États-Unis,

donnent tort maintenant à ceux qui ont fait breveter des gènes sans en avoir indiqué la fonction, l'utilité. Donc, ça fait deux raisons pour lesquelles le brevetage de gènes ou de bouts de gènes non seulement devient obsolète, mais en plus contribue à ruiner le système.

Un intervenant

Au niveau juridique, on peut aller encore plus loin chez nous, parce que si le gène est déposé à la DGC-CRF sous une forme définie et que l'obteneur continue à la protéger sous sa forme définie alors qu'elle n'est plus dedans, il y a faux. C'est un faux. Donc ça peut être

une attaque directe en correctionnelle ou au tribunal de grande instance selon le dossier.

Atelier 3

- Quelles recherches en sciences sociales pour contribuer à la construction et à l'application du droit à la souveraineté alimentaire ?

Questions ou pistes de réflexion pour l'atelier

Michel BUISSON, Jean-Luc MALPAUX, Philippe CHOTTEAU et Glen MILLOT

Question 1

Quelle définition de la souveraineté alimentaire ?

Question 2

Quelles sont les forces sociales, leur origine et le modèle de développement qui portent cette définition ? Quelles sont les exigences politiques ?

Question 3

Quelles sont les recherches actuelles et celles à renforcer pour établir la souveraineté alimentaire et les outils de régulation nécessaires ? Quelle peut en être la traduction en termes juridiques ?

Question 4

Quels outils de régulation de l'offre et de gestion des échanges à différentes échelles (communautés, locales, régionales, internationales) ?

Question 5

Quel est l'état de la recherche sur les modèles de production/échanges/consommation qui seraient permis par

la souveraineté alimentaire ? Quels en sont les acteurs ? Quelle est la place de la société civile dans ces efforts de recherche ?

Question 6

Au niveau international, en quoi la souveraineté alimentaire permet-elle d'avoir des modèles de développement/échanges plus adaptés aux conditions géographiques et socio-économiques ?

Question 7

Quels indicateurs définir pour légitimer la mise en oeuvre de la souveraineté alimentaire et permettre l'évaluation de sa mise en oeuvre ?

Question 8

Faut-il continuer à travailler en tant que société civile sur la souveraineté alimentaire ; si oui quelle(s) proposition(s) ?

Rapport oral

Yves FROISSART

Je me présente, je suis consultant. je travaille sur les questions homme-environnement-territoire notamment dans des questions qui impliquent l'agriculture parce qu'effectivement les nouvelles législations européennes semblent aller dans ce sens-là. Et ce n'est pas si évident quand on est sur le terrain.

On avait une liste de six questions sur lesquelles on a été interrogé. On n'a été que jusqu'à la moitié du chemin et sur les trois questions auxquelles on a répondu, on a, je dirais, balayé un champ d'une taille gigantesque.

Donc je vais sans doute simplifier outrageusement. Vous m'en excuserez.

On a eu un débat sur la définition même de la souveraineté alimentaire. De quoi parle-t-on ? Alors pour cela, on s'est appuyé sur deux définitions. Une qui a été portée par une organisation, la Via Campesina en 1996 : l'alimentation est un droit humain fondamental. Ce droit ne peut être concrétisé que dans un système qui garantit la souveraineté alimentaire, la souveraineté et le droit de chaque nation de maintenir et d'élaborer sa propre capacité de produire ses propres aliments de base, dans le

respect de la diversité productive et culturelle. Voilà la définition apportée. Cette définition a été un peu modifiée par Michel Buisson qui était notre animateur d'atelier : chaque pays ou groupe de pays a le droit de satisfaire ses besoins alimentaires de la façon qui lui paraît la plus appropriée mais sans dumping vis-à-vis des autres pays. Ça introduit donc cette notion de non-dumping à l'égard des autres. Protection à l'intérieur et non-dumping à l'égard des autres. Notre débat a ensuite porté sur le problème du dumping. On s'est rendu compte que le non-dumping est très complexe parce que le même produit agricole va être vendu sous des formes très différentes. Par exemple, on parlait des vaches. Il y a des quartiers à viande que nous ne consommons pas en France qui vont se retrouver à prix cassés sur les marchés internationaux pour venir finalement concurrencer à Lagos, par exemple, la viande du Nigeria. Par conséquent, que faire alors de ces quartiers si on les vend pas ? Est-ce qu'on va les garder en France ? Est-ce qu'on va en faire des aliments pour autre chose ? On se rend compte que quand on analyse de près cette notion de dumping, ça devient une notion très complexe.

Ensuite le dumping n'est pas seulement économique. Il peut devenir écologique et social, entre des pays qui n'ont aucune exigence au plan environnemental. Ça peut être un dumping monétaire. Ça peut être un dumping politique. Vous voyez qu'on arrive à des notions qui regroupent beaucoup de domaines.

Ensuite, toujours autour de la définition, on a parlé du terme « souveraineté ». Le mot souveraineté donnait un peu d'urticaire à certains. Pour certains, ça avait un lien avec le protectionnisme ou avec le souverainisme. Et en fait, cette souveraineté, on voit que ça met en jeu une personnalité juridique qui est la personnalité juridique des états. Et donc, il s'agit bien de promouvoir une certaine idée dans laquelle les états ont la capacité de gérer les aliments qui arrivent sur leur territoire au nom d'un certain droit, qui leur serait donné, de souveraineté alimentaire.

Ensuite, on s'est posé la question suivante : « Quelles sont les recherches actuelles et quelles sont celles qui seraient à renforcer pour établir la souveraineté alimentaire et les outils de régulation nécessaires ainsi que la traduction de ces recherches en termes juridiques ? » On s'est dit que des recherches sur la question de la souveraineté alimentaire, il y en a très peu en général. Pourquoi ? C'est parce que nous sommes dans un paradigme. Nous sommes dans le cadre de la théorie néoclassique et donc c'est l'OMC qui donne le la en termes de relations internationales. Et donc, ce libre-échangeisme-là rend à haut risque toutes autres réflexions déviantes. Voilà le problème. Le rôle de la recherche est précisé-

ment peut-être de poser des jalons dans un domaine qui n'existe pas encore. On a trouvé que déjà il pouvait y avoir une analyse assez intéressante sur les errements de la production agricole, du fait qu'elle intègre des frais absolument considérables de transport et des bilans écologiques parfois désastreux. Et donc, il serait intéressant de savoir exactement ce qui se passe à ces niveaux-là. Par exemple, on a dit qu'un yaourt, acheté en Allemagne, a fait quatre fois le tour de la terre en terme de kilomètres.

Ensuite dans les recherches, il y a dans le domaine de l'économie internationale des gens qui analysent ce qu'il se passe sur ce fameux paradigme libéral. Et en effet, les accords de Marrakech de 1994 ont eu des avantages et des inconvénients. Certains chercheurs, tentent de mesurer quels ont été ces avantages et ces inconvénients, et pour qui des avantages et pour qui des inconvénients, pour arriver à découvrir que certains pays riches y trouvaient beaucoup d'avantages et puis certains pays pauvres beaucoup d'inconvénients. Michel Buisson a dit que ces recherches existaient. Je lui en laisse la responsabilité.

D'autre part, sur la place de l'agriculture et des échanges agricoles sur le développement local, l'agriculture génère toute une activité dans le développement local et il serait intéressant de le connaître. On a des agriculteurs. On a des échanges économiques dans les territoires.

Et puis troisième point, c'est la question du droit, sachant qu'il n'y a pas de droit commercial alternatif aujourd'hui qui permettrait de construire quelque chose en dehors des principes néoclassiques. Il y a des gens qui travaillent sur ces questions de droit.

Ensuite, sur d'autres aspects, on s'aperçoit qu'il y a des travaux sur ces questions de souveraineté alimentaire qui montrent qu'elle ne devrait pas être traitée uniquement sur l'aspect économique mais faire appel à des aspects humanistes, éthiques, de hiérarchie de valeurs qui font qu'aujourd'hui l'OMC se trouve dans une bulle, en quelque sorte, et ne tient pas compte de tous ces éléments-là. Ça serait très intéressant, et notamment en termes juridiques de faire appel à des droits de l'alimentation, droits des enfants, droits de l'homme, droits de l'environnement, etc. pour finalement en venir à dire : « bon, attendez, vos affaires économiques, elles ne sont pas si économiques que ça ». Donc, toujours sur ces questions de recherche, il y a une vision tactique à vouloir, aujourd'hui, développer des pôles de recherche qui seraient très limités comme des espèces de pôles de résistance. Cette chose existait et continuera à exister mais aujourd'hui se pose la question d'une ambition plus large qui serait vraiment de chercher à saisir la recherche

dans son plus grand ensemble. Le chercheur est aussi un citoyen et il a aussi lui-même à intervenir en tant que chercheur, « honnête homme » qui se pose des questions, etc. On peut supposer que tous les chercheurs sont des citoyens et des « honnêtes gens ». Et puis deuxièmement, au plan institutionnel, il faudrait être capable d'organiser quelque chose qui fasse que les institutions ne soient pas coupées du monde. Par exemple, on a évoqué le contrat entre l'INRA et la Confédération Paysanne qui devrait permettre de faire remonter un certain nombre de questions et de valider un certain nombre d'hypothèses.

Ensuite, on a abordé une troisième question qui concerne les outils de régulation de l'offre et de la gestion des échanges à différentes échelles. Quels sont ces outils ? On a eu un peu de peine à caler le bon niveau parce que ça va du local, à la communauté : communauté locale, communauté régionale, communauté internationale. On a parlé d'abord de l'international et on s'est dit que l'international n'est pas évident à traiter. Le droit vient souvent confirmer une pratique existante. Il vient légitimer certaines pratiques et il est en retard sur les événements. Or, aujourd'hui, il y a une telle transformation que le juridique n'est pas dans le circuit, suit de loin, et donc on est dans une vaste zone de non-droit qui fait que les pays, eux-même, qui ont soutenu les accords dans le cadre de l'OMC se retrouvent parfois poursuivis contre leurs propres ambitions. Et donc finalement, tout ça fait que le droit lui-même n'est pas véritablement bien calé dans ces problématiques qui sont complexes et très évolutives. Il y a bien des droits économiques, sociaux et culturels, ce qu'on a appelé les DESC, qui sont aujourd'hui des droits souvent contestés. C'est-à-dire, qu'on estime que

ce sont des données qui ont un caractère intéressant, ce sont souvent les bureaux de l'ONU qui l'ont exprimé, mais ce ne sont pas forcément des droits qui ont une valeur juridique. Et le droit à la souveraineté alimentaire en est un. Donc, est-ce qu'on pourra arriver à partir de là jusqu'à l'application du droit ? Ce n'est pas évident. On a parlé, à un moment donné, du fait que ce droit doit pouvoir s'appuyer sur des notions humanistes, mais aussi qu'il risquait de faire se replier les pays sur eux-mêmes, si on le concevait comme une sorte de protectionnisme. Alors, on a évoqué un certain nombre de choses qui existent. On a évoqué, par exemple, un certain Mouvement Anti-Utilitariste en Sciences Sociales, MAUSS. Ce mouvement-là vise à valoriser l'économie du don, à travers des relations de confiance. On a aussi parlé du fait de ne pas instrumentaliser la personne mais de la mettre au centre du système. L'intérêt des pays capitalistes serait de dire : si nous donnons à l'Afrique les moyens de se développer sur la base d'une agriculture forte, est-ce qu'on ne finirait pas par s'y retrouver nous en termes de client ? Un peu comme le plan Marshall, à son époque, avait permis à ces pays de se reconstruire. Enfin, on a parlé d'une expérience qui s'appelle l'économie de communion, qui est portée par un courant qui s'appelle les focolari, né en Italie, et qui met en relation, en réseau, un groupe d'à peu près 700 entreprises, sur la base d'un don réciproque entre les entreprises qui apportent qui un brevet, qui une machine, qui de l'expérience et de la culture.

On est manifestement en fermentation. De là à dire que c'est opérationnel. Ce n'est pas demain, c'est peut-être après-demain.

Un intervenant

Les propositions étaient de mettre en place des axes de recherche, notamment sur la traduction juridique des droits économiques et sociaux. Comment ? Parce qu'on a très peu de juristes parmi nous. Nous on avait la chance d'en avoir une. Mais dans nos milieux, on rencontre finalement très peu de juristes. Donc, comment, en droit international, traduire les droits économiques et sociaux qui sont reconnus par diverses conventions mais qui ne sont jamais mis en oeuvre ?

Le deuxième axe, c'était tout ce qu'il y a autour de la multidisciplinarité, autour de ce concept de développement local. Comment peut-on l'appliquer au niveau local ? Ce n'est pas uniquement avec des agronomes. Ce n'est pas uniquement avec des économistes. Ça suppose des compétences associées en ethnographie, en nutrition,

en droit, là-encore, et puis peut-être aussi de simples humanistes.

Le troisième aspect qui nous semble manquer dans les recherches actuelles, c'est tout ce qu'il y a autour des bilans sociaux et environnementaux du transport, puisque tout ce monde commercial repose avant tout sur des outils de transport qui sont en général de l'hyperexploitation à la fois sociale des ouvriers et énergétiques, qui ne sont absolument pas traduits dans les coûts de transport. Ça nous a fait penser d'ailleurs à un manque dans la recherche. Il y a eu des recherches à un moment sur les empreintes écologiques et sociales des systèmes de production qui, nous semble-t-il, ne sont plus à l'ordre du jour. Alors tout ça, ce sont des axes de recherche à proposer aux institutions.

Mais le dernier aspect sur lequel on a discuté, c'est qu'au-delà de ces axes de recherche qui ne seront jamais majoritaires, étant donné les processus de décision au sein de nos instituts respectifs, il faut être capable mais il faut être capable de s'adresser le plus largement possible aux chercheurs. Ce forum est un bon exemple. Quand on organise des débats citoyens, avec des gens

qui ne sont pas forcément sympathisants d'une cause alternative X ou Y, on arrive quand même à les mobiliser, à les faire s'exprimer devant des citoyens. Donc chaque chercheur pourrait travailler à ce qu'on appelle dans le milieu ouvrier la perruque et garder 10, 15, 20% de son temps pour travailler sur ce qui n'est pas son domaine officiel de travail.

Un intervenant

Pour réagir sur cette partie juridique dans laquelle finalement, je ne suis pas du tout compétent, il y a peut-être des recherches qui se font, mais si ce n'est pas le cas, il faudrait les faire sur le nouveau droit international qui se dessine. C'est un peu comme ce dont on parlait ce matin, les missions générales, les débuts de loi et la pratique. Quand les organismes de l'ONU font de grandes déclarations, d'abord il faut s'interroger sur le caractère démocratique de leurs motions, parce que ce ne sont pas des élus qui déclarent ça, et ensuite sur le degré d'applicabilité. Alors, en ce moment, je crois qu'avec l'OMC, il y a une très grande ambiguïté sur le type de droit qui est en train de se décider. Très clairement, quand à l'issue d'une conférence, ils vont définir, à l'issue des négociations actuelles, les droits de propriété intellectuelle, les droits de faire des appellations d'origine géographique ou ce genre de chose, je crains le pire. Pour défendre le crocodile sur une chemise, on abandonne des appellations

contrôlées. Il ne faut pas exclure que dans la négociation finale, ça va être du donnant-donnant. Pour la défense de la propriété intellectuelle, des gens vont dire que c'est le crocodile sur une chemise, les autres vont dire que c'est l'appellation géographique. Ça c'est une première chose. Plus encore, je crains que ce soit au moment des conflits et au niveau de l'organisme de règlement des différends que s'établisse un droit de type pragmatique, dit-on, de type anglo-saxon, de type jurisprudence, par des juges qui sont alors eux des experts nommés je ne sais pas trop comment. Je crois que c'est le pire. C'est-à-dire qu'au-delà même de ce que l'OMC pourrait définir à l'issue des négociations, la façon dont l'organisme de règlement des différends va réguler ça, est-ce que ça va être comme pour le boeuf aux hormones ? C'est quand même un nouveau droit international qui risque de s'imposer par jurisprudence. Je serais très soucieux qu'il y ait une recherche qui me permette de mieux comprendre cela.

Un intervenant

Pour revenir sur la question pour la recherche publique, quand on dit qu'il faudrait inverser les pourcentages entre privé et public, moi je pense que ce qui ferait avancer le schmilblick, c'est que si la demande sociale est financée par le biais du conseil régional et par différentes choses de ce type, ça pourra permettre aux organismes de recherche de se poser des questions. Parce que les chercheurs, cherchant de l'argent en priorité, iront vers les appels d'offre qui pourront éventuellement les intéresser, sur des questions qu'ils ne se sont jamais posées. Les questions qu'on se pose ici, il y a très peu de chercheurs qui travaillent dessus, que ce soit sur la santé, sur l'agriculture. Je pense qu'il faut inverser les choses. Si ces questions-là sont débattues, si il y a des appels d'offres du conseil régional, c'est quand même par nos impôts, ça attirera peut-être les chercheurs des institutions publiques de recherche vers ce type de questionnements. Mais il ne faut pas attendre que le privé donne de l'argent au ministère et que le ministère donne de l'argent aux labos,

parce que c'est ce qui se fait actuellement avec l'argent des contribuables, et ce qui n'empêche pas qu'il y ait des problèmes qui ne se posent jamais à l'INSERM, comme la toxicologie et les rapports à la santé pour les gens. Je vois bien que tous les problèmes d'asthme et les problèmes liés à la pollution, il n'y a pas un seul laboratoire qui s'en occupe, pourtant la toxicologie est un champ qui est très important à l'INSERM, je pense que ce n'est quand même pas rien, mais je n'ai jamais rien lu qui puisse me dire qu'effectivement il y avait un lien de causalité. Alors, je pense qu'il y a certainement des lobbies qui travaillent au niveau des ministères pour empêcher certaines recherches de se mettre en place et des appels d'offre de ce type. À mon avis, c'est plus par le conseil régional et la demande sociale qu'on pourra faire inverser les choses. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, s'ils voient qu'il y a de l'argent qui va là, les chercheurs y iront. Ils cherchent de l'argent pour travailler. Je le vois dans les laboratoires, je travaille en pharmacologie, les seuls appels d'offre qui

nous sont proposés sont ceux du privé sur des questions qui intéressent les boîtes pharmaceutiques mais qui ne concernent pas la santé générale des gens. Donc, il ne faut pas attendre que le privé nous donne de l'argent pour la beauté du geste. Si il nous donne de l'argent, c'est parce qu'il veut qu'on travaille sur certaines questions et qu'on ne s'en pose pas d'autres. Et ça fait trente ou

quarante ans que ça dure. Et l'état se désengage de plus en plus. Malheureusement, on parle de service public de recherche mais, comme pour le reste, il y a de moins en moins de services publics, il y a de moins en moins d'argent et de moins en moins de postes. Je pense que c'est peut-être l'opportunité de ce type de débats comme on a ce soir de remettre les choses dans l'autre sens.

Un intervenant

Je vais rebondir aussi sur ce qui a été dit. Je pense qu'on pourrait imposer, par le droit, de refonder l'accord agricole de l'OMC, la PAC, et le « Farm Bill » américain, malgré toute l'abomination dont on peut accabler, à juste titre, l'OMC, et notamment l'accord sur l'agriculture. Justement, les États-Unis et l'Union Européenne violent massivement cet accord. Les panelistes qui font les panels à l'OMC, ce sont effectivement des experts, des juristes, des anciens diplomates ou des économistes, etc. Mais ils ne font qu'appliquer les accords. Ils tirent leurs conclusions des accords de l'OMC. Mais ils peuvent obtenir des choses intéressantes. Ils ont fait condamner par exemple les subventions au coton des États-Unis, les subventions à l'exportation sur le sucre de l'Union Européenne. C'est assez intéressant. À partir des éléments, donc de ces panels, ça fait 350 pages chacun de leurs rapports, il y a tous les éléments, en fait, pour faire condamner la politique agricole commune et le « Farm Bill » américain. Il y a d'autres choses en plus, qu'ils n'ont pas dit mais que j'ai moi un peu inventorié, ce sont les tricheries massives de l'Union Européenne et des États-Unis qui

déclarent comme soutiens autorisés, dans la boîte verte, des soutiens qui devraient être astreints à réduction. Il faudrait se mobiliser, en essayant d'inciter des ONG et des organisations paysannes du Sud pour qu'elles fassent pression sur leurs états pour attaquer, à l'OMC, la PAC et le « Farm Bill ». Si on diminuait très fortement les subventions aux États-Unis et dans l'Union Européenne, forcément les agriculteurs réclameraient de refonder les politiques agricoles sur la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire sur des prix rémunérateurs. Malgré tout, même si à terme, je partage l'idée qu'il faut sortir l'agriculture de l'OMC, ou sortir l'OMC de l'agriculture, comme on veut, dans l'immédiat, on peut aussi se servir de cet accord sur l'agriculture pour obliger l'Union Européenne et les États-Unis qui ont ensemble façonné cet accord mais qui le violent massivement, pour l'obliger à changer notre politique agricole. Donc, il y a du travail à faire en matière de critique de cet accord, mais en même temps, on peut s'en servir. C'est un instrument à court terme. Pour casser la machine, on utilise ses armes.

Un intervenant

Je voulais faire une remarque à propos de l'expression utilisée de chercheurs-citoyens et « honnêtes gens ». Cette formule pourrait être appliquée à d'autres catégories socio-professionnelles que les chercheurs, d'ailleurs. Puisque c'est des chercheurs dont il s'agit, je crois, on l'a évoqué ce matin, qu'il ne faudrait pas oublier de faire allusion au mouvement des chercheurs et aux résultats actuels qui aboutissent avec les États-Généralux, à un texte, qui a ses limites. Le fonctionnement lui-même des États-Généralux avait ses limites. La première étant considérable puisque ce sont les chercheurs qui ont discuté entre eux. Mais tout ça a fait jaillir un certain nombre de choses, dont on ne mesure peut-être pas encore aujourd'hui toutes les conséquences. Il ne faut pas oublier que des États-Généralux, ce n'est pas seulement le texte qui en est sorti, mais c'est des rapports entre chercheurs de disciplines et d'horizons très diffé-

rents, qui pour certains ne s'étaient jamais rencontrés et qui avaient besoin d'exprimer y-compris leurs rapports au corps social et la société. Et de ce point de vue-là, je trouve intéressant l'atelier qui parlait de recherche en sciences sociales, car il ne faut pas attendre des pouvoirs publics qu'ils demandent aux chercheurs de travailler sur les questions sociales et toutes les problématiques qu'on a évoqué ici. Mais c'est peut-être aux chercheurs eux-mêmes d'impulser, là où ils sont, ce type de recherches, évidemment en travaillant en synergie avec toutes les forces avec lesquelles ils ont à oeuvrer.

Un intervenant

Je voulais juste réagir à ce que à la proposition par rapport à l'OMC, parce que je pense qu'il faut faire très attention aussi à avoir une vue sur le très long terme. Je pense qu'en termes de légitimité, il y a une grosse question qui se pose à propos de l'Organisme de règlement des différends (ORD). Et si je comprends qu'une tactique et qu'une stratégie serait utile, enfin que ce serait une bonne tactique d'utiliser les erreurs des états pour qu'elles se retournent contre elles-mêmes, je pense qu'il faut faire très attention au fait de ne pas donner plus de

poids qu'il ne faudrait à l'ORD et plutôt justement rechercher des manières juridiques de régler les conflits liés au commerce international. Parce que aujourd'hui, on peut se servir de cet ORD parce que c'est très pratique dans le cas que vous avez mentionné. Ça peut se retourner contre nous dans quelques temps parce que l'ORD va se mettre à se mêler de questions de droits de l'homme, ça a déjà été débattu, et que l'ORD n'a sans doute pas la légitimité pour se poser ces questions.

Un intervenant

Bon, ça va venir un peu comme un cheveu sur la soupe, parce que c'était par rapport à la remarque de tout-à-l'heure. Mais pour compléter ce qui était mentionné, les moyens donnés à la recherche étaient largement biaisés. Le ministère de la recherche avait fait tout un ramdam l'été 2003 sur la notion de fondations et le développement du mécénat en France, pour essayer de rattraper ce qui se faisait dans d'autres pays d'Europe ou du Monde. Et le résultat qui est sorti là en septembre-octobre, on le trouve dans un communiqué de presse sur le site. La création des fondations a pour objectifs les mêmes thématiques qu'on retrouve sur les thérapies

géniques, sur les télécommunications, sur les transports. Et donc on imagine bien les pressions des lobbies et du ministère de l'industrie entre autre dans la définition de ces fondations. Moi, ce qui m'intéresse plus précisément, c'est les moyens pour l'agriculture biologique et il n'y a pas moyen dans aucune des fondations de faire passer des projets touchant à l'agriculture biologique. Il n'y a pas de fondation pour l'environnement. On va être obligé de passer par la fondation EDF, ou Nature et Découvertes qui est peut-être un peu moins critiquable, pour avoir des moyens pour la bio. Les fondations touche uniquement les secteurs industriels.

Un intervenant

J'ai entendu qu'il fallait aller dans le long terme. Je crois qu'on n'est pas du tout dans le long terme. On est dans le très court terme, très très court, avec des risques sociaux, environnementaux et pour l'espèce humaine tellement proches que tout ce qu'on peut prendre, il faut le prendre, même si il y a des risques pour dans cinq ans, dix ans. Je crois que tout ce qu'on aura gagné tout de suite, c'est bon à prendre.

Bon, je vais faire deux ou trois remarques sur les questions qui ont été posées, sur l'OMC, l'ORD et les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC). Premièrement, l'OMC, je crois que tout le monde sait ce que c'est. L'ORD, c'est le tribunal, enfin l'organe judiciaire de l'OMC et c'est le seul organe judiciaire qui existe dans un accord multilatéral. Par conséquent, l'ORD a le droit de juger tout litige concernant le commerce, même si le litige en question comporte des aspects relatifs à l'environnement, aux droits de l'homme, etc. Et il le fait parce que c'est le seul organe judiciaire existant au niveau multilatéral. Donc de fait, l'ORD a pris un grand nombre de fonctions qui ne lui sont pas légitimes parce que c'est le seul organe existant. Mais ça veut dire que ce sont les états membres qui ont décidé que seule l'OMC aurait un organe judiciaire. J'approuve tout-à-fait la proposition de Jacques Berthelot, en faisant la précision suivante : effectivement, les États-Unis et l'Union européenne violent les accords qu'ils ont signés, mais c'est parce qu'il n'y avait pas de jugement possible, parce que les accords de l'OMC, ou les accords du GATT, se terminaient toujours par un accord de paix disant : « Nous ne nous attaquerons pas mutuellement jusqu'au prochain accord ». Autrement dit, on viole mais on a le droit de faire ce qu'on veut. Aujourd'hui l'accord de paix n'existe plus. Peut-être existera-t-il à ce niveau dans six mois. On n'en sait rien. Mais c'est vrai que ça ouvre une opportunité.

Sur les droits économiques, sociaux et culturels, pour information, la déclaration universelle des droits de l'homme a donné lieu en 1966 à deux pactes : un pacte sur les droits civils et politiques et un pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels. La déclaration universelle a été signée en 1948. Donc, vous voyez le temps qu'il a fallu pour traduire en termes un peu concrets, la déclaration universelle des droits de l'homme. Le pacte

sur les droits civils et politiques a été beaucoup utilisé au niveau des affaires de droit civil et politique dans les pays de l'Est, dans certains pays du Sud, etc. Et la Commission des Droits de l'Homme (CDH) des Nations-Unies l'a beaucoup utilisé pour émettre des actes de droit qui ont fait jurisprudence ensuite sur des affaires civiles et politiques. Mais ces affaires ont pris tout le devant de la scène pendant toutes ces années, et donc effectivement peu de monde s'est intéressé aux droits économiques, sociaux et culturels. Mais c'est en train de venir. Parce que maintenant que le mur de Berlin est tombé, les Nations-Unies se sont attelées à la mise en oeuvre d'un instrument juridique qui permettrait à tout individu s'estimant victime d'une violation de ses droits de porter plainte devant une juridiction à définir, qui aura sans doute différents niveaux : national, régional et enfin international sous la forme du comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations-Unies. Donc cet instrument qui s'appellera le protocole additionnel facultatif au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) est en train d'être élaboré. Et ça représentera un grand changement dans la vie internationale et sur les droits humains qu'un habitant d'Istanbul qui s'estimera mal logé pourra porter plainte, pourra recourir à une juridiction nationale ou internationale pour faire valoir ses droits ; et ceci est valable aussi pour le droit à l'alimentation ou la souveraineté alimentaire. Incidemment d'ailleurs, au sein de la FAO, ont été signées en juillet 2004, des directives concernant le droit à l'alimentation. Ce n'est certes pas le texte magnifique qu'espéraient les ONG, mais il y a quand même un début de texte qui existe et en droit international, quand on a commencé à enfoncer un coin dans le système existant, il y a beaucoup de choses qui peuvent se passer, parce que justement on peut entrer par le coin qui vient d'être enfoncé.

Rapport écrit

Yves FROISSART

Participants :

Y. Froissart, M. Bouchanine, C. Boyer, J.-L. Malpoux, P. Lenormand, M. Boutéaron, E. Brass, C. Bardot, J. Berthelot, P. Chotteau, M. Buisson.

Animateurs :

Michel Buisson et Philippe Chotteau

Rapporteur :

Yves Froissart yf.froissart@free.fr

Les deux points du bilan :

- La souveraineté alimentaire est d'abord l'expression d'un groupe lancée par Via Campesina en 1996. Elle ne débouche pas sur du contenu scientifique. Elle reste sur de la problématique, pas sur de la construction.
- Les recherches sont dominées par des courants libéraux économiques (OMC-OCDE). Les bases sont néoclassiques, il y a des chercheurs, mais ceux-ci sont minoritaires et pas assez reliés à une dynamique sociale.

Le terme « souveraineté alimentaire » :

La définition portée par Via Campesina en 1996 est la suivante :

L'alimentation est un droit humain fondamental. Ce droit ne peut être concrétisé que dans un système qui garantit la souveraineté alimentaire. La souveraineté est le droit de chaque nation de maintenir et d'élaborer sa propre capacité de produire ses propres aliments de base, dans le respect de la diversité productive et culturelle.

Une autre formulation est proposée par Michel Buisson :

Chaque pays ou groupe de pays a le droit de satisfaire ses besoins alimentaires de la façon qui lui paraît la plus appropriée, mais sans dumping vis-à-vis des autres pays.

En précisant les trois termes de

- « souveraineté » (souveraineté limitée à la question vitale de l'alimentation, non souverainisme ou protectionnisme),
- « alimentaire » (il s'agit de production de biens agricoles alimentaires ou non),
- « dumping » (vente à prix inférieurs au coût de revient, compte tenu notamment des aides directes compensatoires de certains pays comme ceux de l'union européenne).

La discussion porte sur le terme de dumping, très complexe en ce qui concerne les biens agricoles (par exemple les quartiers avant de bovins sont exportés de France à bas prix en Afrique et concurrencent l'élevage sahélien).

L'OMC définit ainsi le dumping : « pas de vente à un prix en dessous du prix intérieur des pays ». Cette définition ne tient pas compte du fait que certains prix intérieurs sont en dessous des prix de revient.

Il faudrait plutôt comprendre par « sans dumping », le droit pour un pays de protéger son marché en taxant à hauteur souhaitée les importations. Mais il faut aussi tenir compte des multiples dumpings écologique, social, monétaire, politique. (Un pays est obligé d'ouvrir ses frontières s'il veut pouvoir écouler ses produits).

La souveraineté alimentaire n'est pas du protectionnisme en ce sens qu'elle est négociée multilatéralement. « La protection aux importations agricoles est la moins protectionniste ».

La définition de la souveraineté alimentaire est du domaine du droit international. Il n'appartient pas au

droit international de définir les besoins et les attentes des populations, mais bien aux politiques nationales.

Juridiquement, la souveraineté alimentaire doit concerner les États et les nations, notions juridiques.

Définir la souveraineté alimentaire est une étape qui doit conduire à des démarches visant à sortir des lois du marché par des contrats entre États.

Question : quelles recherches actuelles sur la souveraineté alimentaire ?

Il y en a très peu. Les négociations actuelles de l'OMC visent à éliminer toute protection entre états : c'est la logique du libre-échange, et celui qui ose envisager des protections renforcées à l'importation est hérétique. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes doit s'appuyer sur l'éthique, ce qui pose la question des fondements éthiques des droits dans le système de l'OMC (système néoclassique qui prône la loi des avantages comparatifs).

Des recherches ont été réalisées dans le champ de l'économie internationale : notamment, la mesure des effets des accords de 1994 (OMC : accords de Marrakech). Ces recherches remettent en cause le paradigme libéral (CIRAD, INRA).

Des voies de recherche existent autour du bilan écologique des productions, et de la quantité de transport incorporée dans les produits agricoles. (1400 miles parcourues en moyenne pour un produit alimentaire vendu à Minneapolis), il faut pouvoir les développer.

Il faut pouvoir évaluer la place de l'agriculture et des échanges agricoles dans le développement local.

Il faut pouvoir élaborer un droit commercial alternatif.

Une piste est de chercher dans les corpus des droits existants, droit de l'alimentation, droit des enfants, droits économiques et sociaux, droits de l'homme... car les conséquences des choix commerciaux se situent dans ces champs-là.

Les recherches qui concernent la souveraineté alimentaire devront être interdisciplinaires, avec un éventail large, interculturel, sinon elles risquent d'être récupérées. Elles doivent faire appel à toutes dimensions humanistes, éthiques, religieuses. Elles doivent contribuer à remettre l'homme au centre des préoccupations.

Il faut s'intéresser à la tactique qui va permettre à des chercheurs de s'orienter dans des domaines qui concernent la souveraineté alimentaire. Jusqu'à présent, on s'est limité à des pôles de résistance (Bourdieu...), il faudrait une ambition plus large :

Interpeller les chercheurs en tant que citoyens : S'écarter du mainstream capitaliste peut-être pour le chercheur un choix citoyen. S'il y a peu de chances de bouger la recherche dans son ensemble, il devrait être possible à des individualités de chercher hors des hypothèses convenues.

Les institutions sont, elles-aussi, capables de faire des choix. Le contrat entre l'INRA et la Confédération Paysanne, en permettant des relations entre science et société, est un bon exemple. La Fondation pour les Sciences Citoyennes devrait pouvoir interpeller l'INRA, le CIRAD etc.

Question : quels sont les outils de régulation de l'offre et de gestion des échanges qui existent à différentes échelles (communautés locales, régionales, internationales) ?

Il faut démontrer que le droit international actuel dégrade, mais il faut un certain temps pour élaborer un droit futur.

Le système international actuel est actuellement un système de non droit, les règles de l'OMC sont violées sans cesse par les USA et l'Union Européenne. L'OMC a pour habitude de ne pas intervenir et de laisser les Etats régler leurs différends eux-mêmes. L'Organe de Règlement des Différends (ORD) de l'OMC, quand il intervient, est amené à le faire aussi hors du champ commercial, faute d'autres juridictions compétentes...

Les Droits Economiques Sociaux et Culturels (DESC) internationaux que sont le droit à l'eau, à la santé, à l'alimentation... ont peu d'autorité, faute d'instance légitime pour les valider et les faire appliquer. Il y aura donc un long chemin à faire pour définir un droit à la souveraineté alimentaire. Les modèles de développement actuels se sont constitués dans une logique libérale (camions, autoroutes...), avec toutes les conséquences que l'on connaît (bruit, effet de serre etc.). Définir un droit à la souveraineté alimentaire aura des conséquences y compris localement. Débuter un travail sur des circuits courts permet aussi d'expérimenter d'autres modes de fonctionnement.

Il faudra tenir compte de la très grande sensibilité des prix agricoles à des variations infimes sur des multi-

ples facteurs. Le transport est le talon d'Achille du marché alimentaire (il s'appuie sur un coût d'énergie trop bas). Le lien entre le local et la souveraineté alimentaire ne va pas de soi. L'augmentation de barrières douanières, en favorisant un commerce local, peut aussi entraîner des dérives de repli identitaire, de nationalisme...

La souveraineté alimentaire ne doit pas empêcher des accords bilatéraux entre pays, et notamment entre pays développés et pays moins avancés.

La recherche devrait permettre d'analyser autrement, dans un contexte souveraineté alimentaire, la réinternalisation de certains éléments de base des filières agroalimentaires : les engrais, l'énergie, les protéines... en posant le problème de l'autosuffisance autour de ces éléments.

Le commerce est crédité d'une capacité à faire circuler les idées nouvelles dans les sociétés. Il est un fondamental des pensées politiques. Cette idée a vu le jour dans des contextes bien différents d'aujourd'hui, où les moyens de communication ne permettaient pas de désenclaver les régions les plus éloignées.

La recherche devrait pouvoir analyser en quoi le lien social est capable de fonder des sociétés, alors que l'international semble ne se construire que sur le marché.

Des systèmes de notation par les financiers sur les entreprises et les Etats représentent une force redoutable, alors que l'on pourrait d'une tout autre manière revaloriser la sobriété, la frugalité, le lien social... Dans cet esprit se situe le mouvement Anti Utilitariste en Sciences Sociales, né de la sociologie de Marcel Mauss, fondée sur le don et la confiance. On est dans des domaines complètement pluridisciplinaires, qui s'appuient sur la sociologie, l'ethnologie... toutes disciplines hors du « mainstream » par nature (même si elles sont récupérables par le système). Voir aussi l'Economie de Communion, qui regroupe près de 800 entreprises dans les pays développés et en voie de développement, autour de la « culture du donner » (cf. www.focolari.org).

La fermeture des frontières peut être une manière de relancer des dynamiques économiques (voir Plan Marshall). Permettre à des pays en développement de se construire sur l'activité agricole serait dans l'intérêt des pays développés eux-mêmes.

Débat sur la méthodologie, l'organisation et le déroulement des forums

Introduction

Pierre CASTELLA

Je voudrais ouvrir le débat sur justement ce que vous avez pensé de ces forums. On a pu constater ce matin que la forme électronique n'avait pas très bien marché sauf dans un forum, celui sur la génétique végétale. Donc, en gros est-ce que vous pensez qu'il faut abandonner ce genre d'idées ? on voit bien aussi que des réunions physiques comme celle-ci ou les réunions

physiques qu'on a fait dans différentes régions ou bien sur différents thèmes comme par exemple les droits de propriété intellectuelle, ont été beaucoup plus riches et se sont passées de façon plus souple que la plupart des forums électroniques. Donc, en gros qu'est-ce que vous pensez de cette idée de forum électronique ? Est-ce qu'il faut laisser tomber ? Est-ce qu'il faut opérer autrement ?

Un intervenant

Je pense qu'il y a un problème de disponibilité de beaucoup de gens qui sont déjà impliqués dans beaucoup de combats. C'est un problème de temps surtout. Et puis aujourd'hui, comme on sait que beaucoup de constats sont partagés par la plupart d'entre nous, est-ce qu'il y a encore besoin de discuter de choses en plus ?

Je ne sais pas. mais par contre, il y a un besoin réel que ça avance un petit peu, que les choses changent. Donc travailler peut-être plus sur les stratégies, les moyens à développer, les moyens de mettre la pression pour que ça bouge un peu. Ça nous mobilisera peut-être plus.

Un intervenant

Moi en fait j'aurais deux remarques à faire. Tout d'abord concernant les gens qui sont présents, en fait, je remarque que beaucoup se connaissant, beaucoup sont des chercheurs et peut-être qu'il manque une force de contradiction, une force d'opposition. Ce qui me dérange un tout petit peu, c'est qu'on a l'impression d'avoir les réponses avant les questions, que les gens sont déjà d'accord sur les conclusions avant de se poser les questions. Donc peut-être qu'il manque le fait d'inviter des gens qui seraient des entreprises, des semenciers ou des gens qui

seraient opposés à ces idées pour faire avancer encore plus le débat. Deuxième petite remarque que j'ai à faire, c'est que je pense qu'inviter des politiques, du moins des élus, des gens du conseil régional peut être une bonne chose. Je pense que dans le débat entre chercheurs et citoyens, le politique a aussi à intervenir. Et l'inviter à ce genre de débats, ça permettrait de faire encore plus avancer la chose et faciliter par la suite la mise en place de mesures sur le plan politique.

Un intervenant

Moi, j'ai exprimé ce matin mon étonnement critique sur le fait que bien que me croyant à la croisée de toute une série d'informations, j'avais appris accidentellement l'existence de ce qui s'est passé hier, auquel je n'ai pas pu assister parce que je n'étais pas informé. Alors, je

n'ai pas eu de réponse à la question que je posais d'au moins fédérer les informations, de faire en sorte qu'au niveau de certains forums que l'on connaît, que l'on utilise, qui ne sont pas forcément exactement sur la thématique choisie pour une rencontre, au moins qu'il y ait une

Un intervenant

information basique qui apparaisse et qu'on évite d'avoir, je maintiens l'expression que j'ai utilisé ce matin, l'impression d'organisations ou d'associations qui défendent un peu leur pré carré et qui ne souhaitent pas trop que les choses soient vues, connues et discutées ailleurs. Devant l'urgence de ce qu'il faut imaginer et faire sur les enjeux actuels, évitons la dispersion, rassemblons les énergies, etc.

Question de Pierre CASTELLA : *sur cette question, tu peux préciser quel moyen tu verrais ?*

Par exemple, il est certain qu'un des mots d'entrée du débat d'aujourd'hui, c'était OGM ; d'ailleurs, je remarque qu'on n'en a pas énormément parlé et même pratiquement pas parlé. Alors que moi, je venais un peu pour ça. Ce n'est pas grave. Je pense qu'il y a bien d'autres sujets intéressants et je sors extrêmement enrichi de cette rencontre. Or, on sait qu'il y a trois-quatre forums informatiques sur les OGM : Inf'OGM, ATTAC-OGM, etc. Donc c'est facile de balancer une info. Ça se fait en dix secondes. J'exagère à peine. Une information simplement.

Alors ça, c'est pour la tenue du forum lui-même. Et ça rejoint peut-être un peu la préoccupation évoquée

à l'instant. Ne craignons pas d'ouvrir le débat sur les questions qui ont été débattues aujourd'hui, y-compris avec des contradicteurs. Si il n'y en a pas, invitons-les à venir. Moi, j'ai l'expérience enrichissante, il y a quelques années, j'étais à l'époque à un niveau de responsabilité assez élevé dans mon syndicat d'enseignement supérieur, et on avait eu un débat sur les formations professionnelles et on avait invité quelqu'un de l'UIMM qui à l'époque était un des responsables du CNPF. Ça avait horrifié des collègues. Je peux vous dire que tout le monde est sorti un peu ébouriffé du débat, mais on avait avancé. Du moins, je ne sais pas si le responsable de l'UIMM avait avancé. Mais nous on avait avancé. Vous savez que pour combattre quelque chose, les gens, il faut déjà les connaître et leur faire sortir ce qu'on a envie de leur faire sortir. Pour revenir sur le forum Internet, là-encore, je suis à la croisée, par seulement sur les OGM, mais sur l'environnement, de quatre ou cinq ou six forums, je ne connais pas les forums dont vous parlez. Ça, c'est un peu les mystères de l'informatique aussi. On peut avoir des forums qui fonctionnent en parallèle sans que jamais on puisse y entrer ou en avoir la connaissance. Je crois que la fondation a, de ce point de vue-là, un rôle informatif à avoir. Simplement informatif. À faire savoir à l'extérieur d'elle-même, quels sont les débats et de quelle manière elle envisage la méthodologie du travail.

Un intervenant

Par rapport à l'électronique et à prévenir tout un chacun juste par courrier électronique, on a un gros problème. On est vraiment tous soumis, j'ai l'impression, à une avalanche de courrier électronique. Quand on identifie clairement l'expéditeur, on le lit tout de suite. Les autres, on les lit plus tard. Et plus tard, très souvent, c'est jamais. Et en fait, si on vient à des événements, c'est parce qu'on connaît quelqu'un qui nous passe un coup de fil ou qui nous envoie un courrier personnalisé qui attire notre attention. Aujourd'hui, c'est comme ça que ça se passe. Moi, j'ai été à un moment de ma vie webmaster. Mais je suis complètement revenu de ces histoires de

forums électroniques, etc. Je pense que la seule chance de fédérer, c'est de se rencontrer physiquement, c'est de créer des événements. Alors, un événement comme ça, c'est une bonne idée. Mais peut-être des événements thématiques afin qu'on en parle un peu plus, afin qu'ils aient un peu plus d'impact. Mais compter uniquement sur l'électronique, ça marche très bien dans des réseaux qui se connaissent. Pour construire des réseaux, j'ai beaucoup plus de doutes. Les réseaux, ça se construit par relations interpersonnelles et après peut-être on peut les entretenir par courrier électronique. On ne se construit pas par courrier électronique. Je ne crois pas.

Un intervenant

Moi, je rejoins complètement ce qui vient d'être dit. J'aimerais bien savoir si cette rencontre peut dynamiser justement ce forum. Est-ce qu'on a intérêt à l'entretenir, à le garder ? Quant au fait d'avoir des contradicteurs,

c'est intéressant effectivement. Lors de la précédente campagne, j'ai assisté, je me suis fait violence, à tous les meetings sans exception. Dans aucun meeting, je n'ai trouvé aussi bien dans la salle qu'à la table des personnes

qui soient d'un autre mouvement, d'un autre parti. C'est extrêmement difficile. Même sur le champ politique, chaque fois je disais, je suis venue, je ne vote pas pour vous, mais j'avais envie que vous entendiez, etc. exprès même avec ceux pour lesquels j'étais favorable. Et même dans d'autres organisations, c'est extrêmement difficile. Vous pouvez les avoir à la table, mais vous ne les avez pas dans la salle. Vous ne les avez pas dans les groupes de travail. Et dans les groupes de travail, c'est extrêmement intéressant. Sinon, je suis effectivement dans beaucoup de mouvements et j'ai l'impression de me retrouver dans ma petite famille. Je l'élargis un petit peu au fur et à mesure, mais selon les thèmes, je retrouve quasiment les mêmes personnes. Ce qui me pose problème, moi je travaille à la Cité des Sciences et de l'industrie, dans beaucoup d'endroits comme ça où se rencontrent les chercheurs, les associations, il est question de citoyens, et des citoyens, on en a très peu. On en a de moins en moins. Il y a un

champ qui a été me semble-t-il pas suffisamment exploré, exploité, c'est celui de la médiation des sciences. C'est un lieu plutôt ludique et avec un discours extrêmement classique sur le rapport à la science et sur la compréhension des sciences, etc. C'est le champ des loisirs scientifiques et pas de la pensée, de la transmission des savoirs. Il ne peut pas y avoir une poussée, une contradiction sociale, sans information, sans connaissance. Il y a à travailler auprès du grand public. La pression viendra aussi d'un public éclairé. Or nous nous retrouvons souvent entre nous et dans un discours, si nous sortons sur les marchés avec ce discours, on se fait jeter. Il y a intérêt à travailler sur le langage. Tel que nous nous exprimons entre nous, à force de rester entre nous, nous ne sommes pas compris par le grand public. Nous avons des difficultés à avoir des connexions avec le grand public. Et la preuve, c'est qu'ils ne sont pas très nombreux, même dans des lieux où il est question d'eux.

Un intervenant

Justement, moi je pense qu'il faudrait faire une liste d'une approche vers le grand public. Une liste de recherche. Quelle serait le genre de personne à aborder ? Pour moi, en premier, ça serait par exemple l'UFC, l'Union Française des Consommateurs. Parce qu'eux, ils consomment de tout. Ils sont comme nous, ils consomment de l'alimentation. Ils sont concernés par les problè-

mes alimentaires. Ça peut être aussi d'autres groupes. Il faut aller aussi par exemple au salon Marjolaine, où vous allez rencontrer toutes sortes d'agriculteurs, toutes sortes de personnes, des gens du tout-venant. Sinon, même au salon de l'agriculture classique. Et ainsi de suite. Il faut arriver à faire que chacun donne son opinion.

Un intervenant

Je voulais apporter des précisions, parce que j'ai été dans les coulisses de l'organisation de ce forum et de celui d'hier, donc je peux répondre déjà à certaines inquiétudes qui avaient trait à l'absence des politiques ou à la faiblesse de la communication. Je pense qu'il n'y a pas eu un problème de manque de communication mais plutôt d'efficacité de la communication. Parce qu'on a cité ATTAC, les OGM. L'information sur ces deux forums a été diffusée sur les listes d'ATTAC, que ce soit les comités locaux ou les listes de discussion, a été diffusée aussi sur la liste CCC-OGM, donc en termes de répercussion, il y a eu un filtre qui a été fait. On ne sait pas encore à quel niveau. A notre niveau peut-être parce que l'enrobage n'est pas satisfaisant. Au niveau d'ATTAC, parce que la problématique n'est pas d'actualité en ce moment.

En ce qui concerne les consommateurs, on a contacté l'UFC-Que Choisir, la CLCV, pour les inviter à

participer. Bon, il n'y en a pas eu aujourd'hui. Il n'y en a pas eu hier. C'est dommage.

Maintenant concernant les politiques, alors, on avait invité trois vice-présidents du conseil régional d'Île-de-France. Aucun n'était libre aujourd'hui. On les a prévenu pourtant à l'avance mais chacun à ses occupations. Mais par exemple, on a travaillé sur les PICRI avec le vice-président à la recherche. Donc on est vraiment en interaction permanente avec les régions. Pour les forums régionaux précédents, il s'agissait de Rennes, de Montpellier et de Toulouse, à chaque fois, on a eu soit la participation directe du vice-président à la recherche, soit une rencontre ultérieure pour pouvoir mettre en avant nos propositions de mutualisation des élus et des chercheurs et non-chercheurs.

Maintenant, un autre problème par rapport à la contradiction à apporter dans ce type de forum. Le

problème pour moi se situe à deux niveaux, enfin même à trois. Un premier niveau, c'est qui cibler, qui trouver pour pouvoir intervenir dans ce genre de forum ? On se retrouve à nouveau confronté à deux problèmes. Soit on invite quelqu'un comme ça, un peu candide, et il se retrouve dans une arène et là c'est épouvantable pour lui et ce n'est pas très satisfaisant pour nous. Ou alors, on invite quelqu'un qui, lui, est habitué à ce genre de forum et là, on a un joueur professionnel qui arrive en général à complètement ramasser la salle. Et on n'est pas forcément capable de répondre à quelqu'un qui a cette habileté de retourner une salle de militants. Par contre, en ce qui concerne les forums électroniques, là, j'apprends beaucoup, parce qu'effectivement c'était une expérience. La renouveler sous cette forme, ça ne me paraît pas envisageable. Maintenant ce que je voudrais poser comme question, c'était : est-ce qu'il n'aurait pas fallu commencer par des forums publics avant de mettre en place des forums électroniques, pour ensuite, une fois des groupes de travail définis sur des problématiques bien précises, les gens se sont vus, savent à qui s'adresser et collaborent de façon plus efficace et en tout cas plus conviviale.